

XXXII Année

Le numéro: 25 sous

Mai 1926

LA REVUE DOMINICAINE



R. P. Raymond-M. VOYER, O.P., Etats et perfection.

Docteur J.-A. MIREAULT, La question sociale.—I.

R. P. Raphaël TURGEON, O.P., Sacrifice et action.

R. P. Louis-M. SYLVAIN, O.P., Chronique de Droit canonique.

LE SENS DES FAITS.—Deux conférences de M. Gilson, par le R. P. LAMARCHE.
— Pour la Fête de S. Thomas, par le R. P. LEGALLOIS, C.S.Sp. — Dans l'Ordre, par FRA DOMENICO.

L'ESPRIT DES LIVRES.—Couture: *Nouvelles bontés de Marie* (Arm. B.) G. Gilbert: *Variations* (Andrée J.) Roy: *Croisade de Tempérance* (Mgr Paquet) Promoli: *Storia ecclesiastica contemporanea* (A. L.) Sebastiani: *Summarium Theologiae Moralis* (J.-D. M.) Accusé de réception.

ADMINISTRATION

BUREAU DU ROSAIRE
SAINT - HYACINTHE

REDACTION

NOTRE-DAME DE GRÂCE
MONTREAL

LA REVUE DOMINICAINE

Publiée mensuellement

Directeur : R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P.

ABONNEMENTS (payables d'avance)

Au Canada: \$2.00 — A l'étranger: \$2.25

Avec le "Rosaire pour tous", 40 sous en plus par an.

La Revue Dominicaine publie des articles de vulgarisation touchant les Ecritures, la théologie, l'apologétique ou le droit canon, et même des études de philosophie, de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion ou la morale y soit concernée.

La Revue Dominicaine n'a pas de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux questions d'apologétique et aux problèmes de société, envisagés surtout au point de vue canadien.

La Revue Dominicaine publie des recensions et diverses chroniques, en s'attachant moins au récit des faits et à l'analyse des ouvrages qu'à leur signification d'ensemble.

La Revue Dominicaine ne sera pas responsable des écrits des collaborateurs étrangers à l'Ordre de Saint-Dominique.

Prière d'adresser les communications littéraires: manuscrits, volumes, etc., au R. P. Antonio Lamarche, 153 Avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal; et les communications administratives: abonnements, annonces, etc., au R. P. Henri Thériault, Saint-Hyacinthe.

Nous publierons en juin:

LA DIRECTION SPIRITUELLE AU COLLEGE,

par le R. P. Paul-Emile Farley, C.S.V.

ETATS ET PERFECTION

Parce que *état de sainteté*, la vie religieuse marque donc un "assujettissement au parfait"; c'est sa raison formelle. Alors ne la définissons pas : un mode de vie, mais la profession d'une vie; ne disons pas qu'elle est une pratique de la perfection, mais une obligation à cette pratique; elle n'est pas le don d'une pleine charité, mais sa promesse; elle ne dit pas une possession, mais une tendance, une députation, un engagement, une ferme et solennelle servitude spirituelle.

C'est la stabilité morale qui est tout entière dans la contrainte, tandis que l'état physique indique un repos, c'est la condition d'une personne, non la situation dans le lieu. Ce dernier sens évoque une prise de possession, l'occupation fière et assurée du but longtemps convoité. Le premier marque au contraire l'attachement à la voie qui y conduit, une volonté de l'atteindre si déterminée, qu'elle s'entoure de toutes les garanties et se met en quelque manière dans l'impossibilité de fausser jamais sa route : le soldat méfiant de sa bravoure qui se lie à ses compagnons dans la charge. Le religieux a ce fanatisme du terme définitif, connu déjà, qui s'impose, mais difficile à conquérir parfaitement, plus facile encore peut-être à manquer tout à fait : la perfection de la charité à laquelle un commandement divin impose à tous de rendre. Aucun moyen ne doit donc être négligé. Le religieux recherche le plus efficace et s'y enchaîne. Désormais il doit avancer ; il est fixé dans sa marche, il est immobilisé dans le mouvement, il est attaché à la conquête de la perfection. L'assujettissement, non au but atteint, mais à l'intermédiaire qui le lui livrera, voilà la stabilité qui lui est propre.

Si les éléments essentiels de la vie religieuse sont tout entiers dans cet attachement aux moyens capables de conduire à la perfection, c'est donc par eux seuls, au moins en tout premier lieu, qu'il faut la juger. La plus maigre philosophie défend de baser une appréciation sur quelque chose d'accidentel, tout à la surface, à la merci du temps, des lieux et des personnes. Pourquoi n'y aurait-il que la vie religieuse à ne pas bénéficier de cette règle de sens commun ? Il faut se féliciter de ce que cette erreur soit surtout au crédit des moins favorisés du sens philosophique comme du sens chrétien, tandis que ceux qui ont un peu réfléchi, ne fût-ce que sur l'Évangile, savent voir dans la vie religieuse autre chose que ce qui l'enveloppe. Quand on la regarde ainsi de près, il est rare qu'on se trompe sur sa juste valeur. Nous nous placerons évidemment sur ce terrain solide pour discuter son éminent degré de perfection.

Mais avant de comparer l'état religieux aux autres conditions de vie qui n'ont pas les avantages de ses obligations, il faut le bien distinguer de ce qui pourrait partager sa raison de stabilité. Il sera grandement utile de reconnaître d'abord dans ce genre spécial : ÉTAT DE PERFECTION, que nous voulons opposer à des catégories distinctes, les espèces diverses qui l'épuisent et le rang qu'elles y occupent. Nous dirons donc : 1° quels sont les différents états de perfections, puis : 2° nous verrons quelle hiérarchie il faut leur assigner : les ÉTATS et leur PERFECTION.

I.—LES ÉTATS DE PERFECTION : ÉPISCOPAL ET RELIGIEUX

Il y a deux états de perfection, il n'y en a que deux, insinue déjà cet en-tête ; c'est donc dès ce moment l'exclusive qui est prononcée. Mais entendons bien le sens des

mots, et l'on verra que cette fin de non-recevoir n'a rien d'odieux. Il s'agit ici, avant tout, d'une manifestation, d'un témoignage, d'une attitude : une condition extérieure de vie dans l'Eglise, dont on proclame ainsi toutes les puissances sanctificatrices, en mettant en œuvre ses moyens d'action les plus énergiques. Cette Société divine a hérité de la sainteté de son fondateur. Toujours elle comptera parmi ses membres des âmes saintes. Elle veut en plus être reconnue de tous comme la grande école de la sainteté, produire au dehors le plein rendement de la doctrine intégrale du Maître. Voilà pourquoi, non seulement elle encourage la pratique des conseils évangéliques, mais encore défend avec un soin jaloux ceux qui, depuis les Apôtres, font de ces observances une profession, un ÉTAT. La confession publique que désormais on se constitue les dévots des conseils du Seigneur, qu'on consacre sa personne, sa vie, toute sa personne et toute sa vie, à ces œuvres plus parfaites, voilà l'ÉTAT DE PERFECTION. Il le faut donc bien distinguer de l'état purement intérieur devant Dieu. Sans doute il suppose au moins la perfection substantielle : l'amitié divine. Il ajoute les conseils, il n'exclut pas les commandements ; s'il donne les moyens d'atteindre le but, il nécessite l'orientation qui y conduit. Mais essentiellement, il ne dit que l'obligation solennelle à ces œuvres conseillées comme étant les plus efficaces auxiliaires de la charité. Autre chose donc d'appartenir à l'état de perfection et d'être parfait ; ceci peut exister sans cela, comme aussi l'on peut être dans l'état sans avoir la perfection.¹

Cherchons donc ces *profès* de la perfection. Ne perdons pas de vue les deux conditions qu'ils doivent réaliser : un engagement manifeste, et portant sur des

1.—II-II, p. 184, a. 4.

moyens de sanctification non obligatoires; appliquons franchement cette mesure. On voit immédiatement que n'y répond pas une pratique volontaire des conseils, si rigoureuse et si complète soit-elle. Si une obligation réelle n'attache pas à ces œuvres, on n'a pas perdu sa liberté, on n'a pas changé de condition, on n'appartient pas à l'état de servitude spirituelle; quand même consacrerait-on toute sa vie à rendre à un maître les meilleurs offices, si on le fait librement on n'est pas un esclave. Ne réalisent pas non plus les conditions exigées ceux qui s'obligent réellement, mais pour une œuvre particulière ou pour un temps déterminé. Sans doute, un lien les asservit, il y a une perte de la liberté. Mais la situation personnelle est-elle changée? L'enfant est-il réduit au rang de domestique parce qu'il devra accomplir telle tâche dans la maison paternelle? Non, l'état premier demeure; on ne trouve pas encore, pleinement réalisé, cet assujettissement de toute la personne qui crée la condition de servitude, qui donnerait ici ce glorieux esclavage appelé l'état de perfection.²

Ces applications générales rendent maintenant facile la solution du problème en ce qui regarde d'une façon particulière le sacerdoce. Les diacres et les prêtres, en raison des ordres sacrés, sont-ils placés dans un état de perfection? La question ne se pose évidemment que pour ceux qui n'ont pas reçu la consécration épiscopale. On devine déjà la réponse. Les ordres sacrés sont avant tout une collation de pouvoirs; comportent-ils encore une obligation aux œuvres de la perfection? Sans doute, la sublimité des pouvoirs reçus oblige à une plus grande sainteté; autre doit être la perfection du simple fidèle, et autre celle du prêtre dispensateur des divins mystères.

2.—Saint Thomas, *Perfection de la vie spirituelle*, ch. 15 et 16.

Mais c'est à la chose elle-même et non aux moyens qu'il est astreint. Il doit se garder dans la charité divine, et la posséder à un degré éminent; du même coup, il est tenu de s'entourer des précautions nécessaires. Mais de ce fait, il n'est pas obligé aux moyens simplement utiles, appelés de surérogation, et matière propre à l'état de perfection. Seul le vœu de continence qui, dans l'Eglise occidentale, est attaché aux ordres sacrés donne cette obligation à une œuvre de conseil. Mais on vient d'expliquer qu'une contrainte particulière ne crée pas une dépendance totale, qu'une sujétion partielle ne change pas la condition de la personne. C'est donc le cas de celui qui remplit un office du serviteur sans s'être fait soi-même esclave; on appartient à l'état de perfection selon quelque chose, *secundum quid*, disent les théologiens, on n'en fait pas proprement et simplement partie.³

Il en va bien autrement pour l'évêque; il est réellement un *consacré* à ces œuvres qui valent à ceux qui s'y dévouent d'appartenir à l'état de perfection. Par l'office pastoral il est fait l'esclave de la charité fraternelle, le serviteur des âmes dont il a la charge au nom de Dieu. Il porte en son âme ce troupeau dont, selon la vigoureuse expression de saint Pierre, il est la forme: "*forma gregis*", qu'il doit aimer sans distinction, et à qui il doit distribuer, avec son sang quelquefois, les trésors de la vie spirituelle. Et il importe de remarquer ce rang exceptionnel qu'il occupe au milieu de ceux qui doivent avec lui se dépenser au service des âmes; ces derniers ne font que participer à son sacerdoce qu'il leur confère, et au soin de son peuple qu'il leur confie. C'est à l'évêque qu'a été donnée la bénédiction solennelle qui l'a constitué comme la source de toutes ces grâces qu'il devra dispenser selon les directions

3.—II-II, q. 184, a. 6. — Passerini, ad. art. no 5-10.

du chef suprême, mais de par une puissance d'ordre qui remonte directement jusqu'à Dieu lui-même. Et à ces œuvres d'éminente charité, l'évêque y est obligé par sa consécration, comme le religieux est tenu aux œuvres de son état par sa profession. Un lien qui relève d'une autre autorité que la sienne l'attache à son Eglise, le constitue pasteur en titre, devant répondre de ceux qui lui ont été confiés, qu'il n'abandonnera jamais, quand tous ses auxiliaires trahiraient leur mandat, pour qui il donnera sa vie si leur salut l'exigeait. Et ainsi, seule l'institution épiscopale fait du service des âmes un état de perfection, parce qu'on ne trouve que chez elle cette obligation ferme et solennelle aux œuvres de charité fraternelle.⁴

Reste l'état religieux : cette condition de vie, vieille comme le Christ et son Evangile et son Eglise, conservée à travers les siècles, éprouvée par les tempêtes comme toutes les choses saintes, revivant toujours comme tout ce qui participe à la vie du Ressuscité, école de sainteté, asile de paix, de prière et d'étude, mais aussi, et avant tout et essentiellement, pratique des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. C'est par cette triple promesse que la vie religieuse est un état de perfection. Celui qui la prononce s'impose une attitude nouvelle, si située dans une autre vie, se dépouille de tout ce qui fait l'homme : des biens extérieurs qui entretiennent sa vie, des biens du mariage où il la communique, des biens de la volonté qui en donne la valeur. Et donc, si la perfection de la vie humaine consiste à vaquer aux choses de Dieu, sans s'arrêter aux préoccupations terrestres qui pourraient tout au moins retarder dans la marche vers le terme, s'en détacher ainsi est bien une œuvre de perfection. L'épiscopat obligeait officiellement aux œuvres de la charité

4.—II-II, q. 184, a. 5; Quodl. III, q. 6, a. 3. a. 6, ad 2um et 3um. Perfection de la vie spirituelle, ch. 16.

fraternelle, la vie religieuse est la profession solennelle de la pratique de ces grands conseils évangéliques qui facilitent l'exercice de la charité divine: tous les deux sont des états de perfection.⁵

II.—LEQUEL DE CES DEUX ÉTATS: ÉPISCOPAL ET RELIGIEUX, EST LE PLUS PARFAIT ?

La plus grande dignité de l'état épiscopal n'a jamais été contestée. Par contre, on a expliqué différemment son degré d'éminente perfection. La doctrine des auteurs thomistes ne laisse pas de doute; on la comprendra facilement si, avec eux, on pose bien le problème. Il s'agit de connaître la supériorité de l'une de ces deux conditions de vie. Demandons-nous alors en quoi ils peuvent se distinguer; ce qui les divise les caractérise, les spécifie, les hiérarchise. Toutes les deux se rencontrent dans cette notion générique d'état de perfection, et c'est sous cette rubrique générale qu'il faut les comparer. Cherchons donc dans les deux éléments essentiels de l'état de perfection: l'obligation solennelle aux œuvres de charité, ce qui les distingue.

Il semble bien que ce n'est pas du côté de l'obligation, le premier de ces deux éléments, qu'il faille chercher cette distinction. Sans doute le lien contracté n'est pas le même ici et là. On a pu appeler: une *profession* l'acceptation de l'office pastoral. Mais cette dénomination ne convient proprement qu'à l'engagement du religieux, et ce n'est que dans un sens très large que l'on puisse parler de vœu dans l'institution épiscopale. On ne voit pas non plus d'où se prendrait alors la supériorité attendue; certaine profession, à vœux solennels par exemple, ne l'em-

5.—II-II, q. 184, a. 5. — q. 186, a. 7. — Contra Gentes, liv. 3, ch. 130.

porterait-elle pas en dignité sur le lien qui attache l'évêque à son Eglise ? De fait, c'est à l'objet qu'il faut demander ici une spécification. Sans doute, l'obligation est appelée la forme de l'état ; c'est elle qui attache à l'objet, qui crée la condition nouvelle, qui donne la stabilité. Mais elle reçoit aussi de cet objet une certaine détermination ; la précédant en intention, il lui impose de se conditionner à sa nature, il la mesure. Aussi est-ce dans la matière de l'obligation : l'œuvre de charité, que les auteurs ont toujours cherché ce qui pouvait hiérarchiser ces deux états.

Mais entendons-nous bien sur cette matière. Elle n'est pas et ne peut pas être, pour aucun état de perfection, la plénitude de la charité. On ne s'engage donc nulle part à posséder en acte la dernière perfection. Comme telle elle a raison de fin. Mais ce terme a cette particularité d'être lui-même sans limite ; c'est l'amour de Dieu mesuré à ses infinies amabilités, et un amour qui doit en nous grandir jusqu'à la mort, s'élever même par ses aspirations jusqu'à la charité du ciel. Comment s'engager à ce qui n'a pas ici-bas sa mesure ? Il est d'ailleurs impossible de placer la plénitude de la charité au rang des conseils, comme matière d'une obligation que l'on se crée soi-même. Précisément comme fin, et avec toute son extension, elle est l'objet d'un commandement et du premier des commandements de Dieu : "Tu aimeras le Seigneur de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces..." En plus, le précepte est général, il oblige le simple fidèle comme le plus grand prélat. C'est le même but qui s'impose à tous avec la même nécessité. Il est donc supposé à tous les états et les dépasse tous. Puisqu'il n'en constitue intrinsèquement aucun, il ne les distingue pas non plus. Et s'il faut parler de perfection

acquise dans un état, cela ne peut s'entendre de la plénitude de la charité.⁶

Parlerait-on de la perfection substantielle ? On appelle ainsi l'état de simple amitié divine, qui exclut le péché mortel, qui consiste principalement, *formellement*, dans la charité, et secondairement, *matériellement*, dans toutes ces autres vertus qu'un commandement impose de pratiquer, auxquelles on ne saurait donc faillir sans détruire du même coup la charité dans son âme. Mais cette perfection première s'impose encore pour tous, elle est supposée dans toute pratique chrétienne. Le premier devoir, et le devoir constant de toute créature raisonnable est de s'orienter vers Dieu. Comment comprendre que l'on s'engage à des œuvres de surérogation quand on n'observe pas l'essentiel de la vie chrétienne ? La perfection substantielle est donc à la base de toutes les conditions, elle ne les constitue pas ; elle est commune à tous les états, elle ne les diversifie pas. Un pécheur est le membre bien indigne d'un état de sainteté ; l'évêque ou le religieux prévaricateurs ne perdent ni le caractère épiscopal ni les obligations de la profession religieuse. Ce n'est donc pas encore la perfection substantielle qui différencierait les deux états, en ce sens qu'elle serait acquise dans l'un et cherchée dans l'autre.⁷

L'objet propre des états, de tous les états, c'est le *moyen* dans le travail de la perfection ; c'est l'œuvre *utile*, c'est l'œuvre de CONSEIL ; leur distinction doit se prendre de cet élément propre, essentiellement constitutif. Béatitude souveraine, Dieu s'est fait notre fin ; il nous commande de le chercher. Infinie sagesse, il nous a indiqué les moyens de parvenir au but ; les uns ne sauraient être négligés sans compromettre notre orien-

6.—Passerini, — "De Statibus"; II-II, q. 184, a. 5, no 3-22.

7.—Ibid.

tation, il nous les impose; les autres favorisent étrangement notre marche, il nous les conseille. Or précisément parce que ces derniers ne sont que proposés, on pourra indéfiniment s'attacher à tel ou tel; et de fait, les uns s'attacheront à ceux-ci et d'autres à ceux-là. Des âmes avides d'union à Dieu, entendront surtout les puissantes exhortations divines prêchant le détachement, rappelant la nécessité de s'attacher à ce qui demeure, répétant que la seule chose qui importe est d'entendre sa parole; elles s'arracheront alors à tout ce qui partage et disperse, elles se libèreront de toutes sollicitations étrangères afin de vaquer uniquement aux choses de Dieu. Par ailleurs de grands sentiments de zèle rendront d'autres âmes plutôt sensibles aux conseils de charité fraternelle; elles se livreront tout entières au service des âmes, cherchant leur propre perfection dans la sanctification du prochain. Que maintenant, ici et là, l'on fasse de ces préoccupations de charité fraternelle ou divine son unique souci, de sorte que l'on s'y donne tout entier, que l'on en fasse son *affaire*, sa profession; de plus, que l'on s'attache à ces œuvres, que l'on s'en fasse le dévoué irrévocable et reconnu, et alors, on appartient à l'un ou l'autre de ces deux états de perfection: épiscopal et religieux, qui trouvent ainsi leur distinction dans leur objet propre. Voilà pourquoi l'on dira, et avec raison, que l'évêque donne, enseigne la perfection et que le religieux la reçoit, l'apprend. Rien n'empêche que le religieux se fasse lui aussi quelquefois le maître de la perfection, qu'il s'adonne au ministère des âmes; il agit alors — non pas *contre* son état, comme étant devenu inapte au ministère — mais *en dehors* de son état, en ce sens que ce n'est pas par sa profession qu'il est astreint au soin des âmes, que son état l'oblige uniquement aux trois vœux qui lui promettent une plus grande union à Dieu. De même, l'évêque devra

travailler à opérer en son âme le détachement auquel s'engage le religieux ; mais il n'y est pas tenu par les exigences de son état, si ce n'est comme nécessaire réparation de l'âme, se disposant à se laisser dépouiller de ses biens, de la vie elle-même, si le salut de son Eglise l'exigeait.⁸

Le même objet qui distingue les états nous dit encore leur degré de perfection. Il est plus digne de donner que de recevoir. Or l'évêque est constitué par état le maître de la perfection, le dispensateur des trésors de la vie spirituelle, tandis que le religieux est proprement le disciple qui écoute, qui s'entraîne dans le travail de la sanctification. Voilà ce qui hiérarchise proprement ces deux conditions de vie. Toutes les autres notes de plus grande sainteté que l'on peut attribuer ou demander à l'état épiscopal se rattachent à cette raison essentielle ; elles en sont le prélude ou la conséquence. Ainsi l'évêque doit posséder une éminente sainteté intérieure parce que, grand sanctificateur, il doit exercer les plus saintes fonctions et dispenser jusqu'au sacerdoce dont il a reçu la plénitude. Il s'établira encore dans une grande dignité de vie, s'adonnera aux pratiques de piété, parce que, premier pasteur du troupeau, il doit l'édifier et l'instruire par ses exemples comme par sa doctrine. D'où l'on voit que l'état épiscopal comme l'état religieux, et plus encore, demande l'exercice des œuvres de perfection même personnelle ; mais celui-ci directement, et, indirectement celui-là. Ainsi l'évêque ne cesse pas d'appartenir à son état parce qu'il ne possède pas cette perfection, ou même n'y tend pas. Il se rend indigne de sa haute vocation ; il ne perd rien de l'étendue de ses pouvoirs et la vérité de sa doctrine demeure la même ; il reste toujours attaché à son Eglise et le gardien des âmes qui lui ont été confiées ;

8.—Ibid.

il doit encore leur distribuer les grâces et être prêt à leur donner jusqu'à son sang. C'était l'objet de l'obligation qui le faisait évêque, œuvres de charité fraternelle, de leur nature supérieure aux trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et qui rendent ainsi l'état épiscopal plus parfait que l'état religieux.⁹

P. RAYMOND-M. VOYER, O.P.

Ottawa, le 6 avril, 1926.

— * —

LA QUESTION SOCIALE ¹

Dans les dédales sans nombre et les défilés sans issue où les partis politiques entraînent leurs chefs, le Premier Ministre de la Confédération Canadienne n'a pas perdu le fil qu'Ariane mit dans ses mains d'adolescent et qui le ramène dans le sentier que ses jeunes années ont battu pour lui permettre de gravir le sommet où il a établi son poste d'observation. De ce point élevé, il domine ce champ de la production, où il a fait ses premières armes et remporté une victoire signalée dans le conflit qui menaça un jour de ruiner une des puissantes organisations industrielles de la république voisine. Il suit d'un œil averti les diverses péripéties de la lutte engagée entre le Capital et le Travail. Il regarde le maintien de ces deux collaborateurs de la production et se rend compte de leurs

9.—II-II, q. 184, a. 7; Passerini, ad art.

1.—“La Question sociale et le Canada — *Industrie et humanité*”, par le Très Honorable William-Lyon Mackenzie King, Premier Ministre de la Confédération Canadienne. Ouvrage publié par le Comité France-Amérique, traduit en français par Altier, avec Préface de M. Gabriel Hanotaux. Librairie Félix Alcan, Paris, 1925.

tactiques et du sens de leurs opérations stratégiques. Leur attitude ressemble à celle des peuples européens avant la guerre, ils s'observent avec méfiance. Cet antagonisme résulte d'une crainte réciproque, qui, pour le bonheur de l'humanité, devrait se changer en confiance mutuelle et assurer le progrès, "ce mouvement en avant vers de plus vastes horizons de lumière et de vérité".

Le Très Honorable Mackenzie King est sans doute le premier à regretter que les exigences de sa vie politique ne lui aient pas accordé le temps de rechercher l'ordonnance méthodique, la concision et la clarté qu'un écrivain de carrière aurait su mettre dans son livre pour le rendre d'allure facile et de lecture attrayante. Malheureusement, en outre, la traduction d'Altier n'est qu'une simple version qui en conservant trop servilement la tournure anglaise nous a privés des qualités d'exposition de la langue française qui eussent donné toute leur valeur à des idées d'une haute portée sociale, que Monsieur Gabriel Hanotaux dans sa préface recommande de méditer comme un enseignement promulgué en terre canadienne, arrivant du Canada. "Que la vieille civilisation, écrit-il, soit aux écoutes du vent qui vient du large; il apporte peut-être cette religion de l'avenir annoncée par St-Simon, et qui, dans l'ordre économique, accordera la paix aux hommes de bonne volonté."

Dans ce volume intitulé "La question sociale et le Canada" on ne trouve autre chose que la discussion de problèmes sociaux, universels; phénomène étrange, on ne voit apparaître nulle part le nom de notre pays² ni aucune des conditions dans lesquelles notre contrée remplit son office dans l'ordre mondial. L'auteur, absorbé dans la contemplation de l'avancement prodigieux des connais-

2.—Le mot Canada ne se présente qu'une fois, dans une énumération, entre les Etats-Unis et l'Australie.

sances scientifiques, et dans l'étude de leurs procédés pour asservir les forces naturelles à l'unification du globe en transformant les relations internationales, a embrassé l'univers entier et ne s'est arrêté à aucune frontière. Toute son attention est concentrée sur l'énoncé prophétique formulé par Pasteur dans son discours à l'inauguration de l'institut qui porte son nom. "Deux lois contraires, proclame l'illustre savant, semblent aujourd'hui en lutte. Une loi de sang et de mort qui, en imaginant chaque jour de nouveaux moyens de combat, oblige les peuples à être toujours prêts pour le champ de bataille, et une loi de paix, de travail et de salut, qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent. L'une ne cherche que les conquêtes violentes, l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires, celle-là sacrifierait des centaines de mille existences à l'ambition d'un seul."

LA CONFIANCE ET LA CRAINTE

Dans tous ses aperçus, l'auteur que nous allons tenter d'analyser est guidé par l'esprit chrétien, et il puise dans la doctrine évangélique les formules de son enseignement. Les grands principes de justice, de miséricorde et de bonne volonté prennent la première place dans les règles de conduite qu'il établit pour les activités humaines, soit dans l'administration du capital, soit dans l'organisation du travail. "Tôt ou tard, la paix doit régner, la force doit céder à la raison; en regard des intérêts opposés, les intérêts communs apparaissent et prévalent." "Tout système national ou industriel, basé sur un idéal inférieur à celui-ci, est anti-social, il manque des principes indispensables à sa durée et à son développement." "De toutes les considérations auxquelles on en peut venir, le respect

de la personnalité humaine est la plus importante; en ne la respectant pas les valeurs sociales perdent leur sens."

Dans le brouillard qui enveloppe les passions, dans la confusion où s'agite la masse se discernent les deux grands mobiles des activités humaines: la *confiance* et la *crainte*. La confiance, expression de force, avec ses corollaires la puissance créatrice, victorieuse dans la poursuite de l'objet, la résolution ferme et éclairée, gage du succès. La crainte, qui signifie la faiblesse avec son cortège de ruses, d'hésitations malheureuses, ses courses folles et ses coups aveugles, sous la conduite de l'imprévoyance et du hasard, avec ses ruées intempestives qui sèment la désolation sans profit pour aucun.

Ces deux courants contraires tour à tour se heurtent, se mêlent, et se séparent dans le domaine de la production. La confiance est le courant direct, distributeur de l'énergie qui détermine l'action utile; la crainte est le courant secondaire, soumis aux influences réflexes, causes de perturbations inattendues, de chocs destructeurs. Et leurs effets sont aussi infaillibles sur le travail que sur la paix. Le travail et la vie sont indispensables, s'exprimant dans l'effort physique, mental, ou moral. Or la crainte paralyse l'effort tandis que la confiance le soutient dans son entreprise pour faire cesser le désordre industriel et international, origine de la guerre, "cette manifestation hideuse de lois contraires luttant corps à corps dans la société humaine, et travaillant intérieurement à la destruction de toute civilisation".

"Qu'ils soient transmis par les malaises industriels ou internationaux, les héritages de haine et de mauvaise volonté, la misère et les dettes encourues par les uns et par les autres, ne diffèrent qu'en degré et non en espèce. Mais parce que les peuples de l'univers sont plus généralement, plus intimement affectés par les relations in-

dustrielles que par les relations internationales, il se pourrait fort bien que la solution des problèmes internationaux ne se trouve que dans celle des problèmes de l'industrie.

"Par les conflits armés, les nations n'ont pas réussi à élargir le cercle de la bonne volonté internationale. Par la coopération des diverses parties agrégées à l'industrie selon des directives intelligentes, on peut arriver à l'application des principes essentiels à l'établissement de meilleures relations pour le plus grand bien de l'humanité."

Jetant un dernier coup d'œil sur le gouffre du désordre industriel et international où les peuples, sourds à l'avertissement de Pasteur et affligés de cette "cécité" qui est à la base de toutes les intolérances, ont terminé leur épopée tragique, il pousse plus loin son regard pour reconnaître les offensives destinées aux nouvelles conquêtes que prépare l'industriel. "L'industrie est fille de la science; torturée depuis un siècle par la science, qui lui dérobait ses secrets un à un, la nature, lentement, s'est laissée approcher et se résigne enfin aux assauts qu'on lui livre." (Vicomte d'Avenel).

Et voici qu'apparaissent chaque jour de nouvelles créations de l'industrie à l'œuvre pour tisser la chaîne et la trame des relations mondiales contemporaines. "Autrefois la capacité de l'homme était limitée et par l'énergie infime de son bras et par la superficie mesquine du pays où il demeurait enclos; mais les procédés actuels de production sont venus déranger le vieil équilibre entre le labeur, la population et la terre; ils ont multiplié la productivité de l'homme, élargi la sphère d'action de chaque individu, et l'ont étendue jusqu'à la totalité du globe." Le machinisme, en augmentant dans des proportions illimitées, la mise initiale des fonds destinés à l'établisse-

ment des industries, impose de plus grands risques au capital, et amène la formation de compagnies dont les sociétaires, par l'entremise d'un bureau de direction, surveillent l'administration de leur apport monétaire. L'état de "mobilité" croissante créé par les découvertes et les inventions, inspire aux propriétaires d'usines la crainte de voir du jour au lendemain un outillage coûteux devenir inutilisable ou du moins insuffisant pour résister aux attaques de la compétition. De là, l'impérieuse nécessité d'obtenir le plus rapidement les bénéfices contre les hasards qui assaillent les unités trop petites. Et les préoccupations, suscitées par les aléas qui entourent le capital, ne lui permettent pas d'accorder toujours une attention suffisante aux existences individuelles qui souffrent ou qui périssent dans les transitions brusques de ces évolutions économiques.

L'incertitude qui règne dans les hautes sphères de la production ébranle la confiance si nécessaire à la tranquillité efficiente du travailleur; son labeur n'est plus envisagé qu'en lui-même, indépendamment de celui qui le donne, par conséquent au seul point de vue de sa valeur marchande: c'est une marchandise semblable à toutes les autres, et dès lors il ne connaît pas d'autre loi que la concurrence. La plupart des travailleurs ne sont plus les propriétaires de leurs propres machines, ils n'obtiennent plus d'occupations dans leurs ateliers propres, ils n'opèrent plus sur les matériaux à eux; et parce qu'ils ne vendent plus le produit de leurs œuvres, ils en viennent à se reconnaître des intérêts identiques à ceux de l'humanité, et ils s'organisent comme les autres, dans le but de se protéger. Sur ce vaste champ de placement qu'est le marché du monde, il devient difficile aux collaborateurs de la production de reconnaître la cause commune, et,

surtout pour l'ouvrier, de comprendre l'ensemble de l'œuvre et la portée de ses services particuliers.

"Ce n'est que graduellement que l'on en vient à découvrir l'importance réelle du côté humain dans les problèmes de l'industrie. Le capital et le travail ont encore un énorme chemin à faire avant de réaliser que ce qui est commun à la nature humaine est aussi digne de considération pour l'un que pour l'autre. Quand peuples et nations, patrons et salariés auront appris à distinguer la richesse du bonheur, qu'ils reconnaîtront les passions qui divisent, et la sympathie qui unit, la porte sera ouverte par la compréhension et l'indulgence mutuelles à une paix durable."

Au travail, on demande l'effort nécessaire; au capital, l'argent et le crédit indispensable; à la direction, l'intelligence éclairée pour trouver et mettre en activité les méthodes et les moyens d'accroître la valeur de l'effort; à la communauté, cette partenaire silencieuse dont les contributions généreuses ne sont pas toujours proclamées, d'organiser et de fournir le marché, car elle est le public et la clientèle, le gouvernement et la gardienne de la législation, elle crée la demande et la protège.

Cette union engendre la richesse qui récompense les facteurs de la production sous forme de salaires, d'intérêts et de dividendes, d'appointements et de pouvoir d'achat. "On peut concevoir des doutes sur l'étendue des services relatifs de ces diverses parties de l'industrie, comme sur la compensation accordée, mais aucune hésitation n'est permise concernant la nature essentielle de leurs services et leur dépendance absolue les uns des autres." "L'industrie est la plus nécessaire de toutes les institutions organisées par l'ingéniosité humaine, et la participation à ses opérations constitue un véritable service social de l'ordre le plus élevé, puisque tous les autres en dépendent."

“Une grande partie du progrès accompli par les nations civilisées a été écrasé sous le talon de fer du militarisme, et le chaos règne partout aujourd’hui dans les relations humaines ; et tous ces malheurs qui nous arrivent ne sont-ils pas une preuve que nous avons gravement manqué au but que Dieu poursuit parmi les hommes ?” “La loi de paix, de travail et de salut découverte et énoncée par Pasteur doit nous guider dans l’entreprise de reconstruction, et constituer la base d’un nouvel édifice social.”

Car cet énoncé n’est pas plus une abstraction que ne le sont les lois de la *gravitation*, de la *conservation de l’énergie*, et de l’*évolution*, et nous devons admettre des règles qui, d’accord avec un entendement divin, doivent diriger notre conduite. “La loi de paix, de travail et de salut est une partie de l’ordre plus grand sur lequel repose une création divine, et qui prouve un univers né d’une Pensée bienveillante, non un monde qui ne serait que le produit du hasard, ou même de l’intelligence limitée à la direction de la matière et de la force.” L’honorable MacKenzie King réclame pour cette vérité des principes aussi scientifiques et des raisons aussi fondamentales que toutes les lois sur lesquelles les savants se sont appuyés pour interpréter l’univers physique.

Pour donner un sens plus précis au mot *salut*, il le remplace par celui de *santé*, parce que l’équilibre physique, cérébral et moral, répond mieux à la conception ordinaire qui s’impose communément à l’esprit lorsque l’on veut signifier l’effort productif dans son organisation présente.

Dans ces dernières années, nous avons appris que la vitalité nationale ne reposait pas seulement sur la diminution de la maladie, ni sur une longévité prolongée, mais sur le côté positif de la santé : l’augmentation de l’énergie.

humaine, le pouvoir de production et l'efficacité de la machine animale. Au dernier siècle est apparue une nouvelle fondation destinée à raffermir l'édifice social: l'hygiène générale, l'hygiène des forces militaires et industrielles, les diverses législations ouvrières suivies par la Médecine des Accidents, la création de sociétés philanthropiques pour la protection de l'armée des travailleurs et enfin de la Médecine Industrielle qui, sans être une spécialité nouvelle dans la science médicale, les fait toutes converger vers un but défini: la production, base de toute économie nationale.

PROTECTION SOCIALE DES FORCES PHYSIQUES DU TRAVAILLEUR.

Les mesures législatives comme les tendances médicales ont pour but d'accroître, de maintenir, ou de rétablir l'équilibre du corps social, et le bien-être de ses membres.

Au point de vue gouvernemental, l'existence de l'industrie est de nature à promouvoir les saines activités de la communauté. Les collaborateurs à l'œuvre du développement matériel, patrons et employés, ont des droits indiscutables, qui peuvent reposer sur une même base, — la santé, — pour s'unir dans le règlement du contrat de travail. Le moteur humain produit du travail. Le salarié est le patron et le propriétaire de sa machine animale. Celle-ci constitue sa première mise de fonds dans le contrat de louage. Il est juste que sa propriété soit sauvegardée, et il semble raisonnable que le patron soit responsable de toutes les détériorations qui peuvent en diminuer la valeur, au même titre qu'il supporte les dégâts éprouvés par ses appareils mécaniques.

Mais il est aussi équitable qu'il puisse apporter la même discrétion dans le choix du facteur humain de rendement, dans son adaptation à la nature de la production, et dans la surveillance de son pouvoir de fonctionnement, et dans les réparations des avaries qui sont le tribut des activités humaines à la production.

Une assurance sociale industrielle contre la maladie et les accidents constitue le moyen logique pour la société de répartir également, équitablement les frais qui résultent de l'incapacité physique. L'Etat, les chefs d'entreprises, les travailleurs, en sont les bénéficiaires et par conséquent, la justice sociale demande que les primes soient proportionnellement réparties entre les trois intéressés.

Il faut évidemment adopter le système d'assurance le plus économique, et, à cet égard, la plupart des systèmes adoptés jusqu'ici sont défectueux en ce qu'ils n'interviennent que pour pallier la maladie ou l'incapacité déjà établies. Ils ignorent le grand principe qui doit guider dans les luttes pour la santé publique: ils négligent la prévention. L'assurance industrielle doit essentiellement prévenir la maladie et les détériorations des forces physiques plutôt que de payer les frais de réparation. Cette méthode, une fois adoptée, aurait pour effet de réduire considérablement les risques et par conséquent les frais d'indemnité.

Le premier objectif que doit se proposer une assurance basée sur la médecine préventive doit être d'établir le bilan de la valeur physique du travailleur, de voir à la meilleure adaptation de ses qualifications corporelles et mentales, (to put the right man in the right place,) de découvrir les signes de début de la maladie, et de la déchéance organique, de prévenir le développement de

conditions malsaines et dangereuses par des mesures appropriées.

Ces recherches ne doivent pas se borner aux conditions de salubrité des ateliers, mais tenir compte de l'ensemble des conditions de vie qui environnent l'ouvrier.

Pour arriver à ce but, l'examen médical complet de chaque individu, candidat à une position ou employé, est essentiel pour organiser l'équipe la plus effective; puis un examen périodique du personnel à époques plus ou moins rapprochées, suivant la nature des occupations et l'état de santé des membres en activité. Partout où ces examens ont été institués correctement, on a su dépister au début une foule de malaises ou de maladies, et il a été possible d'y apporter remède avant qu'ils n'aient causé de dommages sérieux.

Le système préconisé aurait des effets fort étendus; c'est non seulement la méthode par excellence pour étudier convenablement l'effet des professions sur le rendement individuel: ce serait, à bref délai, le moyen de dépister à leur origine les causes professionnelles nuisibles à la santé dans un grand nombre d'établissements et d'industries, et d'instituer les mesures préventives les plus efficaces; ce serait, en outre, le moyen d'établir dans tout le pays la "standardisation" des conditions de vie hygiénique; ce serait une économie précieuse par réduction de perte de temps, et de journées de chômage; ce serait aussi l'accroissement des effets utiles des législations sanitaires; ce serait enfin le moyen le plus propre à faire comprendre l'utilité de l'orientation professionnelle vers la carrière la plus favorable aux qualifications individuelles de tout salarié.

Dans les institutions, publiques ou privées, où ce système est établi, on arrive graduellement à constater ce fait, que la prospérité industrielle ne dépend pas, en

dernière analyse, du nombre de tonnes de matières premières employées, ni de la valeur en argent des produits finis, mais bien du rendement physique de l'ouvrier et de la longueur de la période de sa productivité économique. En dehors de cette période, soit avant, soit après, l'être humain est une charge pour la collectivité; chaque individu doit rembourser sa dette à la société. Il est clair que l'acquisition et la préservation d'un état physique permettant une activité continue et prolongée, est le meilleur garant que chacune des unités sociales s'acquittera aisément et abondamment de ses obligations envers ses semblables.

Le but à atteindre est évidemment de rendre toutes les industries "inoffensives". En admettant que toutes les mesures préventives soient adoptées pour la sécurité et l'assainissement des procédés de travail, ainsi que des locaux où il s'effectue, il faudrait encore compléter ces précautions par une surveillance médicale appropriée. Le médecin en devenant l'ingénieur des forces humaines, dans leurs principes physiologiques, aura pour fonction: 1° de découvrir les causes et les effets de la fatigue, 2° de contrôler les raisons et les conséquences des accidents et d'y remédier, 3° de prévenir l'introduction de maladies transmissibles parmi les ouvriers, 4° de dépister les maladies, les infirmités et les déchéances organiques dès leur origine, 5° d'adapter le travail aux conditions physiques de l'ouvrier, 6° d'informer le travailleur et de le conseiller sur son état de santé, 7° d'assurer l'identification de l'état réel de santé dès l'embauche, 8° de suggérer les mesures nécessaires pour le confort, le bien-être et la sécurité du travailleur, 9° de s'efforcer de faire pénétrer dans tous les esprits l'importance de l'éducation physique et des préceptes hygiéniques, 10° de coopérer à la prévention des maladies professionnelles.

Cette surveillance convenablement exercée est largement rémunératrice, (toutes les industries où elle existe en font foi), car elle a pour résultat d'accroître le pouvoir de rendement, de procurer plus de bien-être et de satisfaction aux travailleurs, d'assurer aux patrons une collaboration plus efficace de la part de leurs employés, et enfin de diminuer dans des proportions considérables les pertes de temps et les souffrances inutiles occasionnées par des maladies et des accidents souvent inévitables.

Dans le dualisme entre le patron et l'ouvrier, celui-ci invoque la faillite provoquée par le déséquilibre de son budget "force", tandis que le patron évoque la faillite due au déséquilibre de son budget "finance". Un mutuel équilibre, ayant pour point d'appui la santé du salarié, facilite le règlement du contrat de travail. Il doit être réalisé entre le travail et le capital, par le travail plus productif de l'ouvrier, par une compensation plus large du patron, dans une collaboration faite d'efficiencie, de justice et de concorde.

Lorsque l'on s'arrête à réfléchir sur l'état des infirmes, on ne peut que s'apitoyer. La vie, celle de l'ouvrier surtout, n'est pas déjà assez gaie pour qu'elle soit encore affligée par les inconvénients d'un bras raidi, d'une jambe qui boîte, et par des douleurs articulaires qui viennent affirmer à chaque effort que l'on est dans un état d'infériorité vis-à-vis de ses semblables. Le faible montant retiré, en guise de compensation pour la perte vitale éprouvée, est vite disparu; il a servi à faire vivre la famille durant la période d'incapacité temporaire, à payer les frais médicaux et les services d'avocat. Cette somme paraissait jolie et considérable à côté de la pitance que le gouvernement force les compagnies à donner à leurs employés blessés, mais bientôt l'on se rend compte qu'elle aussi est éclopée et ne pourra apporter à la famille

qu'un support bien misérable. L'ouvrier peut bien diriger avec son cerveau des membres vigoureux et convenablement entraînés à leurs fonctions, mais si ces membres sont endommagés, il ne pourra les remplacer comme l'on fait pour les pièces brisées d'une machine. Le patron change le moteur dont le fonctionnement est imparfait et en trouve un autre pour remédier, dans les exigences de son industrie, mais il n'en est pas de même pour la machine humaine qui doit continuer son travail dans des conditions désavantageuses. La vieillesse arrive plus tôt et l'usure s'amène rapidement, l'énergie morale disparaît comme le gaz à travers une fissure, la gaieté s'enfuit de la maison et l'homme qui trouvait le bonheur dans son travail quotidien se change en un infirme pour qui la vie même devient un fardeau. Et voilà le chef de famille en face de ce problème décourageant de trouver chez ses enfants à peine adolescents les ressources pour faire vivre sa maison. C'est l'origine de cette plaie sociale que l'on appelle le travail des enfants. Ces faibles êtres sont insuffisamment préparés moralement et physiquement aux dangers qui menacent leurs corps grandissants et leurs âmes en voie de formation.

J. A. MIREAULT, M.D.

La fin prochainement.



SACRIFICE ET ACTION

Guidé par saint Thomas, nous avons ainsi défini le sacrifice : un acte de Religion dans lequel par une action exercée sur une chose offerte à Dieu, l'homme lui rend le culte et l'honneur qui lui sont dus à titre de premier principe et de dernière fin. Serait-ce assez pour avoir une exacte notion de cet acte de Latrîe ? Non, une dernière précision est nécessaire.

Que le sacrifice consiste dans un acte extérieur de la vertu de Religion, ce n'est pas douteux. Egalemeut, il paraît certain que l'action exercée sur la chose offerte distingue de la simple oblation le sacrifice véritable, en est l'élémeut caractéristique et formel, le spécifie. Tout sacrifice est oblation, mais toute oblation n'est pas sacrifice ; pour qu'elle le devienne, il est requis qu'une action soit réalisée sur ce qui est présenté à l'Eternel. Or, cette action peut ou précéder, ou accompagner, ou suivre l'offrande. Un problème nouveau s'annonce tout naturellement ; quand, dans le sacrifice, doit s'effectuer cette action ? Faut-il de toute nécessité qu'elle s'exerce au moment de l'oblation, peut-elle être accomplie avant, même est-on libre de ne la poser qu'après ? Telle est la dernière question à étudier ici. Par ses conséquences, elle est importante ; la notion du sacrifice en dépend pour une assez large part. Disons-nous : cette action doit nécessairement se réaliser au moment de l'oblation cultuelle, alors, nous définirons le sacrifice l'immolation d'une chose sensible faite à Dieu en reconnaissance de l'honneur qui lui est dû. Affirmons-nous, au contraire,

que cette action peut s'effectuer soit avant, soit après l'offrande, la définition suivante sera légitime : l'immolation d'une chose à immoler ou déjà immolée.

Faut-il accepter cette dernière définition ? Elle ne paraît pas s'imposer. Nous préférons soutenir que l'action exercée sur la chose offerte doit s'accomplir au moment de l'oblation cultuelle. Cette affirmation, il nous la faut justifier. Nous le ferons en développant la raison qui la motive, ce sera la démonstration directe ; en montrant que les objections apportées ne l'infirmement pas, ce sera la preuve indirecte.

DÉMONSTRATION DIRECTE

Pour le Docteur Angélique, le sacrifice est un acte. Saint Thomas en traite dans sa question sur la Religion, et il en parle à l'endroit précis où il étudie les divers ACTES de cette excellente vertu morale.¹ Vraiment, le sacrifice est un acte, et un acte par lequel l'homme rend à Dieu le culte qui lui est dû à titre de premier principe et de dernière fin.² Ce culte est présenté par l'offrande d'une chose sensible,³ non par une offrande quelconque, mais par une offrande spéciale et capable de distinguer le sacrifice de tous les autres actes de Latrie. Et nous savons que c'est par l'action exercée sur la chose offerte que le sacrifice diffère spécialement de l'oblation simple.⁴ On peut donc légitimement affirmer que le sacrifice est un acte qui rend au Souverain Maître le culte dû par

1.—IIa IIae, Q. 84 et 85.

2.—IIa, IIae, Q. 85, Art. I, o ; Ia, IIa, Q. 102, Art. III, o ; C.G.L. III, C. 120.

3.—IIa IIae, Q. 85, Art. I, O.

4.—IIa, IIae, Q. 85, Art. III, ad 3um, et Q. 86, Art. I, o.

l'offrande d'une chose sensible sur laquelle une action est exercée.

En outre, le sacrifice est un acte posé pour signifier. Il signifie le sacrifice intérieur de l'âme, le symbolise, l'extériorise.⁵ Comment le traduit-il au dehors ? Remarquons bien, qu'il ne s'agit pas seulement d'énoncer que l'homme se sert des choses sensibles pour exprimer ces concepts ; il est question ici de l'application concrète de ce principe. Il s'agit donc, dans l'espèce, de la manière spéciale pour l'homme de reconnaître de sensible façon le souverain domaine de Dieu. Il est question de signifier le culte intérieur que l'âme rend au Très-Haut, de le manifester à l'extérieur. Par quoi le sacrifice visible va-t-il le signifier, l'extérioriser ? Par ce qui lui appartient en propre et le caractérise. Or, nous n'ignorons pas qu'il se différencie de la simple oblation par l'action exercée sur la chose offerte. C'est donc par elle seulement que se trouve d'exacte façon signifié, symbolisé, extériorisé le sacrifice intérieur de l'âme. Ces précisions s'imposaient, elles étaient nécessaires à la compréhension de ce qui va suivre.

Le sacrifice propre et véritable doit réellement signifier, extérioriser le sacrifice invisible de l'âme.

L'on se rappelle les paroles de saint Thomas : "Le sacrifice extérieur et sensible est fait pour signifier quelque chose. Il symbolise le sacrifice intérieur de l'âme. C'est son rôle, il n'a pas d'autre fin, d'autre raison d'être. Si donc, il ne le signifie pas, il ne peut constituer un véritable sacrifice ; sa fin n'est plus réalisée, son but n'est pas atteint. C'est affirmer que l'acte

5.—IIa, IIae, Q. 85, Art. II, o.

interne de l'âme s'offrant à Dieu, et l'acte externe signifiant cette offrande ne doivent pas être séparés. Il faut, de toute nécessité, que ces deux éléments soient unis. Séparés de sa manifestation extérieure, le sacrifice invisible de l'âme demeure un sacrifice au sens large, improprement dit; de même, un simple rite extérieur posé sans l'intention de reconnaître le souverain domaine de l'Eternel, ne saurait constituer un véritable sacrifice. Il ne l'est qu'à la condition d'être uni à l'acte intérieur de l'âme et de le signifier. Que le sacrifice extérieur et invisible de l'âme, en être l'extériorisation, cela semble bien établi.

Or, si l'action exercée sur la chose offerte ne s'effectue pas au moment de l'oblation cultuelle, le sacrifice extérieur ne signifie pas le sacrifice intérieur.

Avec saint Thomas, nous venons d'affirmer que le sacrifice extérieur et sensible était un acte posé pour signifier le sacrifice intérieur et invisible de l'âme. Nous savons, en outre, qu'il n'en est l'extériorisation que par l'action exercée sur la chose offerte. Or, si cette action ne s'effectue pas au moment de l'oblation cultuelle, nous n'avons pas de véritable signification. Pas de sacrifice extérieur non plus, puisque son rôle est de signifier. Si nous n'avons pas de sacrifice sensible, nous n'avons plus de sacrifice au sens propre du mot. Le sacrifice véritable, en effet, n'est-il pas un acte, et un acte qui doit signifier. Or, un acte dont le rôle est de signifier, doit remplir sa fonction au moment où il se pose. Transitoires sont nos actes: une fois produits, ils ne sont plus; sans doute leur valeur peut subsister, mais leur caractère propre d'actes n'est plus: comme tels ils sont passés. Ils

ne peuvent donc signifier qu'au moment de leur production. Il faut donc que le sacrifice extérieur signifie au moment où il se pose, sinon, il ne symbolise plus. Et, précisément, le sacrifice sensible signifie par l'action exercée sur la chose offerte. Cette action doit donc s'effectuer au moment de l'oblation cultuelle, sinon pas de signification, pas de sacrifice véritable.

Si l'action exercée sur la chose offerte est réalisée avant l'oblation, nous aurons un don, une offrande, si l'on veut, une promesse de sacrifice; non pas un véritable sacrifice. Et cela, parce dans cette oblation, absente est la signification, l'action exercée sur la chose offerte ne s'effectuant pas au moment de l'offrande. Or, comme le sacrifice véritable est un acte, il faut qu'il signifie au moment de sa production. Autrement, pas de signification. Or, ce symbole du sacrifice intérieur de l'âme c'est l'action exercée sur la chose offerte qui l'est. C'est par elle, que le sacrifice sensible est l'extériorisation du sacrifice invisible.

L'action est-elle réalisée après l'offrande ? Encore ici, pas de sacrifice extérieur. Nous serons en présence d'un mémorial, d'un souvenir du sacrifice déjà présenté au Seigneur; mais nous ne saurions avoir un véritable sacrifice. La même raison donnée vaut ici. L'action exercée sur la chose offerte n'est pas effectuée au moment de l'oblation cultuelle. Et le véritable sacrifice doit signifier au moment où il se pose. Or, c'est par cette action exercée sur la chose offerte qu'il remplit son rôle.

Presque toujours les comparaisons sont défectueuses : prenons-en une tout de même, peut-être éclairera-t-elle ce raisonnement. Une personne généreuse a vécu pen-

dant des années dans la pratique de mortifications vraiment héroïques. La maladie l'atteint; son confesseur lui commande la cessation de ses austérités. Quelque temps après, le malheur menace la famille de cette âme sacrifiée. Elle se sent émue; elle désire obtenir pour les siens l'éloignement de l'épreuve. Impossible, cependant de reprendre sa vie pénitentielle d'autrefois, l'obéissance le lui défend. Néanmoins, elle va s'agenouiller auprès du tabernacle, là, elle supplie le Seigneur, lui demandant avec instance, humilité, confiance, d'écarter la menaçante calamité. Afin de rendre plus efficaces ses prières, elle présente à Dieu les mortifications de sa vie passée, même elle promet de reprendre ses immolations volontaires dès que son directeur le lui permettra. Dans ces suppliantes offrandes, qu'avons-nous ? Des mortifications actuelles ? Nullement. Tout simplement, l'offrande d'immolations passées, la promesse de sacrifices futurs. Et cela parce que la mortification est un acte; passée, elle n'est plus. Sans doute les mérites subsistent; aussi, on peut les offrir au Seigneur; l'Eternel peut également être apaisé par la promesse de renoncements futurs. Mais ni cette offrande ni cette promesse ne seront de véritables mortifications actuelles et extérieures.

Le sacrifice sensible est un acte lui aussi, mais un acte qui signifie. Et c'est par l'action exercée sur la chose offerte qu'il est l'extériorisation du sacrifice intérieur de l'âme. Cette action est-elle présente, au moment de l'oblation cultuelle, nous aurons un véritable sacrifice; non pas, si elle est passée ou à venir.

Est-ce à dire que le simple fait de cette action extérieure constitue un vrai sacrifice ? Nullement. Les deux éléments, et l'acte intérieur de l'âme s'offrant à

Dieu, et l'acte extérieur le signifiant doivent être unis. Et de même que le seul fait d'égorger un animal ne dit rien par lui-même, de même aussi, le simple geste d'offrir un être à immoler ou déjà immolé ne saurait être lui non plus un sacrifice au sens propre et véritable du mot. Pour l'être, il faut et que l'acte extérieur et sensible soit uni à l'acte extérieur et qu'il le signifie. C'est à cette condition et à elle seule que nous aurons un véritable sacrifice. Or, nous ne pouvons avoir cette signification que si l'action exercée sur la chose offerte s'effectue au moment de l'oblation cultuelle. Car un acte dont le rôle est de signifier, doit symboliser au moment où il est posé.

Mais cette signification absolument requise, ne l'avons-nous pas dans la présentation d'une victime à immoler. Ne disons-nous pas d'éloquente façon que nous allons l'offrir en la sacrifiant; n'est-elle pas très évidente cette signification, surtout, dans l'offrande d'une hostie déjà immolée. Ne proclame-t-elle pas, cette victime sacrifiée, le culte souverain qu nous savons n'être dû qu'à Dieu ?

Dans ces deux hypothèses, nous aurons soit la promesse d'un sacrifice, soit son mémorial, son souvenir; de véritable sacrifice, non pas. Et cela toujours parce que le sacrifice propre et véritable est un acte qui signifie le sacrifice intérieur de l'âme s'offrant à Dieu. Or, il le signifie uniquement par l'action exercée sur la chose offerte. Puisqu'il est un acte, il doit symboliser au moment où il se pose. Or, comme il extériorise le sacrifice intérieur de l'âme par l'action exercée sur la chose offerte, si cette action n'est pas effectuée au moment de l'oblation cultuelle, il ne signifie plus.

On peut ainsi résumer cette longue démonstration.

Le sacrifice propre et véritable est acte qui signifie le sacrifice intérieur et invisible de l'âme s'offrant à Dieu comme à son premier principe et à sa dernière fin. Il l'extériorise par l'action exercée sur la chose offerte. Si donc, elle ne s'accomplit pas au moment de l'oblation cultuelle, nous n'aurons plus de signification. Puisque nos actes sont transitoires, si cette signification n'existe pas au moment du sacrifice, ce dernier ne saurait signifier. Or, comme c'est son rôle (du sacrifice extérieur et sensible) d'être la traduction au dehors du sacrifice intérieur et invisible de l'âme, il n'y a pas de sacrifice véritable s'il n'y a pas de signification. Pas de sacrifice véritable donc, si l'action ne s'effectue pas au moment de l'oblation cultuelle.

PREUVE INDIRECTE

Cette conclusion n'est pas sans contradicteurs. Ils opposent deux grandes objections : l'une d'autorité, l'autorité de l'Ecriture Sainte ; l'autre de raison.

La Bible nous montre, en effet, des sacrifices réels, véritables dans lesquels, cependant, l'action exercée sur la chose offerte n'était pas effectuée par le prêtre au moment de l'oblation. Cette action était faite par des laïcs, soit avant, soit après l'offrande présentée par le prêtre à Jéhovah. En second lieu, on nous oppose le sacrifice du Christ. Telles sont les difficultés contre notre conclusion ; en sont-elles la condamnation ? Nous ne le croyons pas.

Quant aux textes de la Sainte Ecriture, il convient de faire observer, tout d'abord, qu'ils ne sont pas tous également forts contre nous. Les uns, ne confirment ni

n'infirmement notre conclusion.⁶ Ils disent tout simplement, en effet, que les prêtres sont constitués pour offrir des dons et des sacrifices. Voilà ce qu'ils affirment et rien de plus. Prenons ces attestations, mais n'acceptons que ce qu'elles disent. Certains textes de l'Écriture nous enseignent donc que les prêtres sont institués pour offrir des sacrifices. Comment doit être faite cette offrande ? Voilà ce qu'ils taisent. Ils ne nous obligent donc pas à conclure que l'action exercée sur la chose offerte peut se réaliser soit avant, soit après l'offrande. Ils nous manifestent la fonction sublime du prêtre, ils n'expliquent pas comment il remplit sa grande vocation, ils ne disent nullement de quelle manière il doit offrir le sacrifice.

Les autres passages de la Sainte Écriture nous décrivent les sacrifices. Parmi ces actes, les uns étaient offerts pour des simples individus, d'autres pour le prêtre, d'autres enfin pour tout le peuple. Le prêtre, cependant, soit par lui-même, soit par quelqu'un lui servant d'instrument, accomplissait l'immolation. Et la manière spéciale dont le prêtre acceptait la victime, en lui imposant les mains, ne manifestait-il pas que celui qui immolait l'hostie agissait en son nom.

La Passion du Sauveur serait donc la grande objection. La mort du Christ fut un vrai sacrifice. Sur ce point, saint Thomas est explicite.⁷ Or ce sont les bourreaux qui ont crucifié Jésus; leur action, cependant, ne fut pas un sacrifice, elle fut, bien au contraire, un horrible sacrilège. L'immolation ne saurait donc être de l'essence du sacrifice; du moins, il n'est pas requis qu'elle soit accomplie au moment de l'oblation cultuelle.

6.—Ep. aux Hébreux, chap. V, 1-4; Exode, chap. XXVIII, 1.

7.—III P. Qu. 48, art. III, o; Qu. 73, art. 4, o.

Ici une distinction pourrait se poser : autre chose serait d'offrir un sacrifice, et de s'offrir en sacrifice. Ces deux actes sont de véritables sacrifices, et, à ce titre, tous deux doivent en posséder les éléments essentiels. Dans les deux, il y aura donc une action exercée sur la chose offerte, sur la victime. Seulement, quand le prêtre présente à Dieu un sacrifice, lui-même doit poser cette action ; quand il s'offre en sacrifice, quand il est et prêtre et hostie, il suffit qu'il offre à Dieu, qu'il ordonne à l'Eternel cette immolation absolument requise au sacrifice. Aussi dans la Passion du Seigneur si l'action des bourreaux fut de leur part un déicide, "considérée au point de vue de Jésus-Christ, cette occision de la Divine Victime sur la croix fut l'immolation sacrificale par laquelle l'oblation de sa vie put être effectuée." Le Sauveur accepta cette immolation, il l'offrit à Dieu son Père. Ainsi la douloureuse Passion de Jésus fut un véritable sacrifice.

Les difficultés opposées à notre conclusion ne sauraient donc l'infirmier d'aucune manière.

* * *

Le sacrifice véritable serait donc un acte immédiatement produit par la Religion, dans lequel, par une action exercée sur une chose sensible au moment il la présente à Dieu, l'homme Lui rend le culte qui lui est dû à titre de premier principe et de dernière fin.

Telle nous apparaît la notion du sacrifice selon saint Thomas d'Aquin.

Père M.-R. TURGEON, O.P.

Ottawa, 11 avril 1926.

CHRONIQUE DE DROIT CANONIQUE

I

ACTES ET DOCUMENTS PONTIFICAUX

Les chapelets de verre et les indulgences apostoliques

En vertu d'une déclaration de la S. C. des Indulgences du 29 février 1820, "on admettait que les chapelets en verre massif pouvaient être indulgenciés, non ceux en verre soufflé et creux". Mais le texte officiel des indulgences apostoliques publié peu après l'avènement de Sa Sainteté Pie XI, parut contredire la précédente décision. Voici ce qu'on pouvait lire dans la première des remarques préliminaires.¹ "Les objets susceptibles de recevoir la bénédiction pour le gain des indulgences apostoliques sont uniquement les chapelets... *pourvu qu'ils ne soient pas fabriqués en étain, en plomb, en verre, ou en toute autre matière qui puisse facilement être brisée ou détruite.*"

Bon nombre de canonistes trouvèrent ce dernier texte en opposition formelle avec celui de 1820. D'autres, au contraire, ne voulurent pas y voir de contradiction.²

La S. Pénitencerie Apost. donne raison à ceux-ci.³ "Ce qui est dit dans le monitum publié le 17 février 1922, au sujet des chapelets de verre, doit s'entendre aux termes de la déclaration de la S. C. des Indulgences, du 29 février 1820, ad 2um."

1.—S. Poenit. Apost. 17 fév. 1922; A.A.S. 1922, p. 143.

2.—Sem. Relig. de Québec, 7 déc. 1925, p. 230.

3.—S. Pénit. Apost., 21 déc. 1925; A.S.S. 1926, p. 24.

Les chapelets de verre peuvent donc recevoir les indulgences apostoliques. Tout ce qui est requis c'est que le verre soit solide, massif, afin de ne pas être facilement brisé.

Parrains

La S. C. des Sacrements ⁴ veut que les parrains du baptême soient pénétrés de l'importance et de la gravité de leurs obligations; elle recommande aux curés d'en bien instruire leurs fidèles. C'est l'objet d'une instruction publiée à la suite d'une consultation. En Hollande, c'est la coutume de remplacer le parrain par un procureur sans qu'il ait été désigné expressément. On peut, répond la Congrégation, admettre la validité d'une telle procuration, mais seulement dans le cas où il est possible de croire que le parrain connaissant cette coutume a entendu s'y conformer.

Mais la S. C. réprouve absolument une telle coutume. Si un parrain veut remplir son office par un autre, il doit le désigner d'une façon expresse.

Invocation: "Mon Dieu et mon tout"

Signalons, parmi les plus récentes, quelques réponses de la S. C. des Rites.⁵ L'invocation *mon Dieu et mon tout* doit être faite à l'élévation de la Sainte Hostie, non à celle du calice, et encore faut-il que ce soit à voix basse. Il n'est pas permis au célébrant de la faire: ce serait aller contre la prescription du Can. 818 et les Rubriques.

4.—S.C. Sacr. 24 juil. 1925; A.A.S. 1926, p. 43.

5.—S.C.R. 6 nov. 1925; A.A.S. 1926, p. 21.

Messe votive du Sacré-Cœur

Cette messe ne peut être célébrée qu'au premier vendredi du mois. Impossible, pour quelque raison que ce soit, d'en remettre la célébration au premier dimanche du mois.

II

A TRAVERS LES REVUES

Le Jubilé

La question du Jubilé occupe toutes les revues. Toutes, ou à peu près ont publié la teneur de la constitution "Servatoris". Quelques-unes en ont donné un commentaire. Avant tout il faut s'en rapporter aux lettres pastorales, puisque la détermination de bien des points est laissée à l'autorité épiscopale. Il n'en demeure pas moins qu'un bon commentaire garde toute son utilité.

Nous recommandons tout particulièrement l'exposé clair, précis et bien complet fait par l'Ami du Clergé, livraison du 18 février 1926, p. 97.

Le P. Creusen, dans la Nouvelle Revue Théologique de février, p. 133, commente également l'encyclique "Servatoris", mais d'une façon plus sommaire.

Mariage

Pas n'est besoin de recourir au tribunal diocésain dans le cas d'un mariage civil. Il ne saurait être question d'annulation puisque de plein droit un tel mariage n'est d'aucune valeur. Le curé n'a donc qu'à faire l'enquête ordinaire pour s'assurer du "status liber" des futurs

époux. (Ecclesiastical Review, March 1926, p. 313.)

Le procédé est différent dans le cas du mariage clandestin. Autrefois, avant le "Ne Temere", le mariage devant le ministre protestant, en certains pays, était valide. Dès lors qu'il y a eu mariage contracté en présence d'un ministre la présomption est en faveur de sa validité. A celui qui s'attaque à la validité de l'acte d'en faire la preuve. Mais c'est à l'Ordinaire ou au Juge diocésain d'en estimer la force probante, et de l'accepter ou de la refuser. (Homiletic and Pastoral Review, Jan. 1926, p. 402.)

Ajoutons, pour qui voudrait plus amples informations, que "Le Canoniste" publie, depuis quelques mois, une série d'études sur l'organisation et les fonctions de l'Officialité Diocésaine.

Dispense de religion mixte

Qui doit concéder la dispense de religion mixte ? L'Ordinaire de la partie catholique. Bien que tous les baptisés de droit soient soumis à l'autorité de l'Eglise Romaine, "le Saint-Siège, cependant, refuse de traiter avec les hérétiques et les schismatiques en tout ce qui concerne l'octroi de faveurs et de dispenses". (Homiletic & Pastoral Rev., March, p. 636.) Dans la même livraison, p. 632, on répond à un correspondant que seule la célébration du mariage solennel est prohibée durant l'Avent et le Carême. Le mariage privé est en tout temps permis. L'autorisation de l'Evêque requise pour la célébration du mariage ne doit donc s'entendre que du mariage solennel.

Nous nous sommes déjà félicités de ne pas avoir de mariage civil. M. le Juge Jetté, dans son cours de droit,

note qu'un tel mariage n'a pas été accepté par les codificateurs du Code Civil. A ce propos M. Pelland⁷ souligne l'interprétation donnée par le Conseil Privé, dans la cause "Despatie-Tremblay", et qui aboutit à l'idée de mariage civil. A nos législateurs d'étudier la situation créée par ce jugement, à eux le grave devoir d'y apporter remède.

Baptême des protestants

Le baptême des protestants est-il valide ? Que faut-il en penser ? La question est, certes, d'importance. Par malheur, elle n'est pas d'une solution aisée.

A chaque cas une enquête est nécessaire. Mais trop souvent les investigations donnent si peu de résultats que l'on se voit contraint de recourir à un moyen terme : baptiser conditionnellement ou accorder, sous condition, la dispense de *disparité de culte*.

Dans l' "Ecclesiastical Review", février 1926, M. Donovan proteste contre cette trop fréquente façon de procéder. Il est inconcevable qu'elle soit d'un usage presque continuel. Ce procédé doit être d'exception. Peut-on admettre qu'il n'y ait pas de principes capables de déterminer, une fois pour toutes, ce qui en est du baptême chez les différentes dénominations protestantes.

Ces principes existent évidemment ; la théologie nous les fournit, et Léon XIII les a mis en pleine lumière, quand il eut à se prononcer contre la validité des ordinations anglicanes (Encycl. Apostolicae Curae, 13 sept. 1896).

"Dans le rite qui concerne la confection et l'administration de tout sacrement, la partie essentielle, c'est la matière et la forme." Est-ce suffisant ? Non. Il

7.—Ibid., p. 258.

faut plus. Est requise en outre une intention conforme à celle de l'Eglise. "La forme et l'intention sont également nécessaires à l'existence du sacrement." Mais comment se rendre compte si une telle intention est présente ? Par ce qui en est manifesté extérieurement.

"Ainsi, quelqu'un qui, dans la confection et la collation d'un sacrement, emploie sérieusement et suivant le rite la matière et la forme requises, est censé, par le fait même, avoir eu l'intention de faire ce que fait l'Eglise." C'est sur ce principe que s'appuie la doctrine d'après laquelle est valide tout sacrement conféré par un hérétique ou un homme non baptisé, pourvu qu'il soit conféré selon le rite catholique. Au contraire, si le rite est modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Eglise et de rejeter celui dont elle se sert et qui, par l'institution du Christ, est attaché à la nature même du sacrement, alors, évidemment, non seulement l'intention nécessaire fait défaut, mais il y a là une intention contraire et opposée au sacrement." (Cf. Actes Léon XIII, Ed. Bonne Presse, vol. 4, p. 275.)

M. D. croit trouver là, le critère capable de nous faire connaître avec certitude si le baptême des protestants est valide. "La tentative systématique, déclare-t-il, de donner à la forme du sacrement un sens essentiellement en désaccord avec celui de l'Eglise est une preuve d'une fausse intention" et, conséquemment de l'invalidité du sacrement. Avec ces données M. D. entreprend une enquête sur la théologie des différentes dénominations protestantes. Quelle conception se fait-on, dans telle ou telle secte, du baptême ? Entend-on bien pratiquer ce que fait l'Eglise ? Si la réponse est négative, il faut conclure que la présomption est contre la validité du baptême.

La doctrine des Baptistes, des Presbytériens, des Méthodistes et des Congrégationalistes est en opposition avec celle de l'Eglise. Pour ces sectes la régénération spirituelle ne se fait pas par la baptême, c'est l'Esprit Saint qui l'opère. Le Baptême n'est que l'attestation extérieure de cette rénovation déjà réalisée, que la manifestation de la foi du baptisé en la justification déjà reçue. Donc la présomption est contre la validité du baptême.

Mais celui conféré par les Campbellistes, les Luthériens et les Episcopaliens paraît douteux à M. D. De ce sacrement, ces dénominations semblent bien se faire une idée qui s'apparente de très près à la nôtre. Toutefois leurs explications laissent subsister un doute des plus sérieux. L'on peut se demander si leur intention est conforme à celle de l'Eglise.

Cette fois la présomption est pour le caractère douteux du baptême.

Présomptivement parlant dans aucune des sectes étudiées par M. D., le baptême n'est valide.

Normes pratiques

Il faudra toujours suivre les prescriptions de la S. C. Off. 1878: en chaque cas, s'assurer de la validité du baptême.

Avec les principes rappelés plus haut, la tâche est facilitée. A moins de reconnaître chez le ministre du baptêmes des théories différentes de celles professées par sa secte, on doit déclarer invalide le baptême reçu chez les Baptistes, les Méthodistes, les Congrégationalistes ou les Presbytériens; douteux, celui administré par les Campbellistes, les Luthériens ou les Episcopaliens.

Dans toute conversion d'un hérétique appartenant à l'une ou à l'autre de ces sectes, il sera toujours nécessaire

de conférer le baptême, soit absolument soit conditionnellement. Pour sauvegarder la validité du mariage, il ne reste plus, dans ces cas, qu'à demander ou à concéder une dispense absolue ou conditionnelle de disparité de culte.

L'enquête de M. D. est, comme on peut le constater, malheureusement incomplète. Espérons qu'elle sera parachevée. Quoi qu'il en soit, nous avons déjà les principes aptes à rendre plus faciles nos enquêtes sur le baptême des protestants.

Absolution de censure pour un protestant

Doit-on absoudre de l'excommunication les protestants convertis ? En s'appuyant sur l'autorité de Ferrères et de Génicot, l' "*Ecclesiastical Review*", mars 1926, p. 315, répond affirmativement.

Sans doute seule l'hérésie formelle est atteinte par l'excommunication, et il est bien certain que les protestants peuvent n'être coupables que d'hérésie matérielle. Cependant, l'on recommande pour plus de sûreté de les absoudre des censures. C'est également l'enseignement de Capello⁸ et Vermeersch.⁹ Cela paraît plus conforme aux normes établis par la S. C. du S. Off.¹⁰ pour les cas de conversion.

Signification de "Annos natus"

Que faut-il entendre par cette expression ? Quand par exemple le Can. 524 § 1 demande que les confesseurs des religieux "*sint insuper annos nati quadraginta*", cela

8.—De Censuris, Ed. Alt., No 211, p. 204.

9.—Epitome, III, p. 513.

10.—Cité par Marc, Instit. Alph., no. 1859.

veut-il dire quarante ans terminés ou seulement commencés ?

Le P. Goyeneche, dans le "Commentarium pro Religiosis" du mois de janvier 1926, p. 486, répond que l'expression indique des années complétées. Il prouve son assertion en citant nombre de canons où la formule désigne manifestement les années terminées. D'ailleurs l'expression elle-même, dans la langue latine, signifie "années complètes". La particule "ante" est présupposée, "ante tot annos natus", v.g. ante viginti annos natus, donc vingt ans révolus.

Confession des religieux

Un supérieur a le droit de demander à ses sujets s'ils se confessent toutes les semaines. Puisque le Can. 595 impose aux supérieurs l'obligation de veiller à ce que leurs religieux se confessent chaque semaine, il leur donne le droit de se renseigner.

La plupart des canonistes sont même d'avis, au dire de l' "Homiletic & Pastoral Review" de février 1926, p. 508-509, que le supérieur peut s'enquérir auprès du confesseur si tel religieux se confesse chaque semaine. Le fait de révéler qu'un tel est venu à confesse peut impliquer la violation du secret sacramentel en raison de circonstances spéciales. Mais il n'y a pas, dans le cas posé plus haut, une telle violation.

Funérailles

Signalons à nos lecteurs désireux d'étudier la question des funérailles, deux travaux parus récemment, l'un dans le "Commentarium pro Religiosis" de décembre 1925, p. 479, et l'autre dans l' "Homiletic and Pastoral Review", de mars 1926, p. 611.

Prières à la fin des messes basses

Les prières à dire à la fin de toute messe basse, doivent être récitées les mains jointes. Jamais il n'est permis de tenir le calice entre les mains pendant leur récitation. C'est contraire aux rubriques, cf. "Ecclesiastical Review", mars 1926, p. 314.

Vêtements gothiques

La S. C. des Rites ¹¹ vient de rappeler qu'au sujet des vêtements de forme gothique il faut s'en tenir aux circulaires de la même Congrégation en date du 21 août 1863, demandant de ne rien innover: "nihil innovari".

Le sens de ces circulaires n'est pas de prohiber la chasuble gothique selon la forme adoptée par saint Charles. Ces lettres visent tout un mouvement entrepris au XIX^e siècle, contre la chasuble romaine en faveur de l'usage exclusif de la chasuble gothique. Ce sont les explications que l'Ecclesiastical Review ¹² donne à l'un de ses correspondant qui lui objectait le décret de 1863 contre l'usage des ornements gothiques.

P. LOUIS-MARIE SYLVAIN, O.P.

Le 4 avril, 1926.



11.—S.C.R., 9 déc. 1925; A.A.S., 1926, p. 58.

12.—Ecclesiastical Review, mars 1926, p. 309.

LE SENS DES FAITS

Deux conférences de M. Gilson

A l'occasion de son récent passage à Montréal, monsieur Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à la Sorbonne, a donné deux conférences du plus vif intérêt sur la philosophie scolastique. La première eut lieu le 6 avril, à l'hôtel Mont-Royal, dans une réunion conjointe des sections française et anglaise du Conseil National d'Education, et la seconde le 10 avril, à l'Université, sous les auspices de la Faculté de Philosophie dont M. Gilson avait reçu quelques jours auparavant le titre de docteur *honoris causa*.

Ces murs tout neufs et deux fois profanes du "Mont-Royal" n'avaient jamais entendu pareil langage. Ils durent d'avance frissonner d'épouvante pour bientôt se ressaisir. Présenté en termes délicats et combien français par M. Edouard Montpetit, le titulaire de Sorbonne, apparemment jeune encore, les cheveux châtain clair, le sourire abondant, d'allure ouverte et simple, de mise distinguée, s'avance vers l'auditoire comme la démonstration vivante que sa spécialité n'a rien au fond de rébarbatif. Comment un si charmant homme pourrait-il se vouer avec tant d'intérêt passionné à une science ennemie de l'homme terrestre et limitative de ses droits !

On verra à son exposé, rayonnant de chaude lumière, que l'homme et Dieu, la nature et la grâce, dans le système thomiste, ne courent aucun risque de se diminuer ou de se nuire réciproquement. Ceux qui voudraient tourner complètement le dos à la nature, à l'homme et

au progrès et d'autre part ceux qui veulent nous enfermer dans les cités modernes sont également dans la mauvaise voie. Entre les deux termes de cette antithèse, le thomisme nous apporte quelque chose de vrai. Lorsque vous étudiez les thèses de la philosophie thomiste, vous voyez que saint Thomas a revendiqué plus que tous, les droits de la nature et de la créature. Il a enseigné la nécessité d'une nature qui ait son autonomie et d'une humanité ayant des droits, des exigences.

Si votre raison ne peut faire une certitude seule, cette raison n'est pas une raison et un univers où il n'y aurait pas de pensée capable d'enregistrer du positif et du nécessaire, serait un univers inerte.

Il y a non seulement une connaissance, mais des vertus naturelles. Un monde dans lequel les choses ne produiraient rien, où la force de l'homme ne pourrait rien faire ne serait qu'un univers inerte et indigne de Dieu. Un homme qui ne serait pas cause de sa propre amélioration ne serait pas un homme.

Jamais nous ne saurons penser trop hautement de Dieu. Mais précisément, un univers où les volontés seraient inefficaces, ne serait pas un univers digne de son créateur qui est Dieu. Lorsque saint Thomas répète cette admirable parole de saint Paul : "nous sommes les coopérateurs de Dieu," il illumine toute sa philosophie.

C'est dans cette puissante synthèse où apparaît en partie la parfaite unité du thomisme, que M. Gilson voit la cause profonde de sa reviviscence actuelle. "Certains ont voulu insinuer que la résurrection du thomisme était due à un ordre venu de qui de droit, lequel ordre a déclenché le mouvement. Eh ! bien, non ! Ce mouvement a grandi par sa force même. Les résistances ont été et sont encore assez nombreuses. Même si ce mouvement

avait pour cause unique la cause que l'on vient de lui nier, le problème de la persistance de cette théorie resterait le même et vaudrait qu'on l'étudie." Monsieur Gilson a sans doute tort de vouloir ici restreindre l'influence décisive de Léon XIII. Même quand un mouvement répond aux plus profondes exigences de l'esprit, il appartenait au seul génie de découvrir cette harmonie secrète et de la mettre à profit malgré toutes les résistances. Quant à l'objectivité de ce besoin de métaphysique, nous sommes pleinement d'accord avec M. Gilson. L'un des membres fondateurs de la Faculté de philosophie, le T. R. P. Forest écrivait dans la Revue Trimestrielle de mars 1923: "Si nous avons mis la scolastique à la base de notre enseignement universitaire, ce n'est pas affaire de croyance religieuse, — la religion est une chose et la philosophie d'Aristote en est une autre; ce n'est même pas uniquement pour obéir aux directions pontificales: ce que nous avons fait, nous l'avons fait par conviction. Nous croyons que la philosophie scolastique fait partie de la civilisation occidentale, qu'elle est, de toutes les philosophies qui ont vu le jour, à la fois la plus profonde et la mieux équilibrée, qu'elle est, comme disait M. Bergson, *la métaphysique naturelle de l'esprit humain* et que près d'elle toutes les autres philosophies feront toujours figure d'erreurs."

La seconde conférence de M. Gilson s'adressait à un auditoire plus homogène et mieux préparé à entendre son langage net et bien lié, mais rajeunissant un flot de vieilles idées que les reporters du "Star" ne trouvaient pas immédiatement pratiques. Pensez donc, une règle de vie morale fournie par S. Thomas, une philosophie spiritualiste issue de S. François, ces topos-là peuvent-ils réellement servir à la formation d'un homme d'affaires ?

"Saint Thomas et la pensée franciscaine", on ne pouvait cependant toucher plus juste en cette année du 7^e centenaire de la mort de S. François. De fait, au lieu d'examiner à fond la doctrine de tel ou tel docteur franciscain, l'orateur voulut concentrer ses vives projections sur la figure du Père Séraphique. Il fit voir à l'émerveillement de toute l'assistance comment une vie, mais quelle vie, sut engendrer une philosophie, comment un pauvre ignorant assez revêche aux progrès, voire aux tentatives intellectuels, suscita toute une lignée de savants. L'un des plus grands paradoxes de l'histoire. "Saint François n'a jamais philosophé, mais il a vécu : ce qu'il apporte au monde, c'est une vie et un exemple. Que des savants, des spéculatifs pleins du souvenir de cette vie et enflammés par cet exemple en fassent l'objet de leurs méditations, qu'ils ordonnent les idées selon les leçons qui se dégagent d'un tel enseignement, et nous verrons l'action de saint François, si étrangère à toute spéculation philosophique, agir sur les doctrines, modifier ou susciter des systèmes, bref, se comporter dans tous les domaines de la pensée comme un levain sans quoi l'apparition de maintes philosophies médiévales demeurerait incompréhensible pour nous." Il a suffi ensuite au conférencier d'un bref regard jeté sur les plus importantes théories franciscaines pour le démontrer.

Ce qui ne suffit pas, c'est le résumé du chroniqueur, quand il s'agit de faire revivre cette éloquence toute intérieure et dont l'effet ne se manifeste guère par de *longs applaudissements*. Près de moi M. Montpetit avait plutôt les mains crispées. Et le calme sourire de MM. Dombrowski et Dalbis semblait signifier : "Quand on vous disait que vous ne seriez point déçus !"

M.-A. LAMARCHE, O.P.

Pour la Fête de S. Thomas

Nous sommes heureux de reproduire quasi in extenso le beau panégyrique de S. Thomas prononcé le 8 mars, en notre église St-Jean-Baptiste d'Ottawa, par le T. R. P. LeGallois, supérieur du Collège du Saint-Esprit d'Ironside.

Dans une chapelle de Santa Maria Novella, à Florence, Taddeo GADDI a peint le triomphe de saint Thomas. L'artiste s'est plus visiblement à l'inonder des lumières du Saint-Esprit, qui plane au-dessus de lui, sous la forme d'une charité allégorique tenant un globe de feu dans chacune de ses mains. Voilà le secret de la prodigieuse fécondité intellectuelle de saint Thomas. Certes, il doit beaucoup à son labeur personnel, mais il doit plus encore à sa vie d'union avec l'Esprit de vérité. Son œuvre doctrinale est bien davantage le miracle de sa sainteté que celui de son génie. S'il a été un grand savant, c'est qu'il fut un grand saint: Thomas d'Aquin est, par son nom même, un "abîme" de science, parce qu'il est monté, comme Moïse, sur les sommets de la contemplation divine. Et c'est de là qu'il "arrose les montagnes et que la terre est rassasiée du fruit de ses œuvres". (Ps. 103, v. 13.)

Laissant à d'autres voix plus retentissantes la mission d'exalter la science du grand Docteur, je voudrais en premier lieu établir d'après la doctrine de saint Thomas, quelle est l'influence du cœur et de la sainteté sur l'acquisition de la science divine ici-bas; ensuite, considérer comme la vie d'études du Docteur Angélique s'est trouvée constamment "informée" par sa sainteté.

* * *

Des deux principales facultés humaines, enseigne saint Thomas, (1 P. Q. 82, A. 3), l'intelligence est supérieure à la volonté, et c'est par elle surtout que l'homme se distingue de la bête. L'objet de l'intelligence, en effet, est simple, absolu, universel, puisque c'est *l'Etre* lui-même; tandis que la volonté, atteignant le Bien, "qui est une modalité de l'être", paraît avoir un objet plus restreint. De plus, la volonté est sous la dépendance de l'intelligence: elle la suppose, elle la suit, car elle est mise en mouvement par le Bien que lorsque l'intelligence le lui a montré: *Nil volitum nisi praecognitum*.

Ceci est vrai de toutes les sciences, dont l'objet est inférieur à notre propre nature. Pour atteindre cet objet par la connaissance,

notre intelligence forme en elle-même une reproduction, adéquate si notre connaissance est parfaite de la chose qu nous voulons connaître; par cette assimilation nous faisons entrer, en quelque sorte, l'objet en nous-même, nous l'élevons jusqu'à nous. Tandis que notre volonté, se portant, par un mouvement d'amour, vers cet objet connu, nous incline vers lui et par conséquent nous abaisse, puisque cet objet est inférieur à notre nature. Voilà pourquoi, dit saint Thomas, (*loc. cit.*) il vaut mieux connaître les choses qui nous sont inférieures que de les aimer; il est plus parfait, par exemple, de connaître l'or que de l'aimer.

Ceci est également vrai de la connaissance que nous aurons de Dieu dans la Cité Eternelle, parce qu'alors le Seigneur ayant "illuminé le secret de nos ténèbres", nous ne connaissons plus Dieu seulement "*in speculo et in enigmate*" mais nous le verrons "*sicuti est*". Aussi l'apôtre saint Jean nous dit-il que la vie éternelle consiste à connaître Dieu, et Celui qu'il a envoyé Jésus-Christ. "*Haec est vita aeterna ut cognoscat te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum*". (Joan XVII, 3). L'amour béatifique suivra alors la vision intellectuelle et immédiate que nous aurons de l'essence divine.

Il n'en est pas ainsi présentement, dans l'état de voie, où nous nous trouvons. Si nous voulons connaître Dieu ici-bas, il ne nous est pas possible de l'atteindre "*sicuti est*", mais seulement comme nous atteignons les autres objets de nos connaissances, c'est-à-dire en tant qu'il peut être représenté en nous, par l'action de notre intelligence. Voilà donc l'homme qui, pour connaître Dieu, appelle l'Infini dans le cadre limité de ses idées bornées... Or quel que soit son génie, comment ne diminuerait-il pas la notion même de l'Eternelle Vérité, en la faisant passer par ses concepts, en la ramenant à sa taille, car "*quidquid recipitur ad modum recipientis recipitur*". Et comme il ne peut, par lui-même, connaître Dieu que par cette reproduction amoindrie, jamais une intelligence humaine n'aura ici-bas une connaissance exacte de l'essence divine.

Au contraire, lorsque notre volonté se porte vers Dieu, dans un élan d'amour, elle n'appelle pas Dieu vers elle; c'est elle-même qui se porte vers Lui, tel qu'il est en lui-même, car dit saint Thomas après Aristote, le Bien, objet de la volonté est dans les choses, tandis que le Vrai est formellement dans l'esprit. Nous pouvons donc dès ici-bas aimer Dieu vraiment, non pas autant, mais *comme* nous l'aimerons au Ciel. Voilà pourquoi le Docteur Angélique enseigne qu'ici-bas l'amour de Dieu est plus parfait que la connaissance de Dieu, "*melior est amor Dei quam cognitio*." C'est pourquoi également, lorsque nous franchirons les parvis célestes, ruisselants de lumière, des trois compagnes, qui s'étaient attachées à nos pas sur

cette terre, la Charité seule restera près de nous, laissant la Foi et l'Espérance disparaître dans l'achèvement de leur tâche accomplie, et remplacées par la vision et la possession de Dieu.

De plus, si une certaine connaissance initiale est nécessaire pour que la volonté s'élance vers Dieu, dans un mouvement de charité, dès qu'elle a reçu cette première impulsion, elle bondit, et, si elle ne s'attarde pas à l'obstacle du péché, elle court à pas de géant vers le souverain Bien, qu'elle a entrevu: "*post te curremus in odorem unguentorum tuorum*". Impatiente de l'aimer davantage, elle demande à l'intelligence d'entretenir son amour dévorant; elle entraîne celle-ci vers de nouvelles investigations, elle la stimule; elle la supplie de scruter plus intimement les "profondeurs de Dieu", car "*Amans non est contentus superficiali apprehensione amati*", *sed nititur singula quae ad amatum pertinent intrinsecus disquirere et sic ad interiora ejus ingreditur*," (1a. 2ae. Q. 28, A. 2.)

Cette corrélation entre l'amour et la connaissance, quand il s'agit de la science divine, est tellement étroite qu'on peut se demander s'il est possible à une intelligence humaine, même éclairée de la Foi, de connaître Dieu ici-bas, sans être pour cela aidée par l'amour. Il semblerait que l'apôtre saint Jean le nie, quand il écrit que "celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour." (1a Joan., C. IV, 8). En tout cas, l'anathème est portée contre une telle connaissance stérile: "Malheur à la connaissance qui ne se tourne pas à aimer." Une telle investigation, purement intellectuelle, si elle est possible, touchera d'ailleurs bien vite les limites de son pouvoir: "Comme, pour connaître un pays étranger, écrit le Souverain Pontife Pie XI, dans son encyclique *Studiorum Ducem*, il ne suffit pas d'en avoir lu dans un livre la description détaillée, mais qu'il faut y avoir quelque temps, ainsi la connaissance intime de Dieu s'acquiert, non point par la seule investigation scientifique, mais par la vie d'union avec le Seigneur."

Au-dessus de la sagesse naturelle, au-dessus même de la sagesse théologique, il est, écrit saint Thomas "une autre sagesse, qui descend d'en haut et juge des choses divines par une sorte de connaturalité avec elles: c'est là ce don du Saint-Esprit qui rend l'homme parfait dans les choses divines, au point, non seulement de les connaître, mais de les éprouver en soi-même." (2a 2ae, Q. 45, A. 1, ad. 2). C'est cette sagesse qu'on a appelé la "sagesse d'amour", selon le mot de l'Ecclésiaste: "L'amour de Dieu est une glorieuse sagesse" (Eccl. I, 13). Quand une âme déborde ainsi de l'amour divin, quand elle possède cette charité, qui est le lien de toute perfection, alors vraiment le Saint-Esprit y a établi sa demeure permanente. Et comme il est à la fois foyer d'amour et source de lumière, il l'inonde de ses clartés, il l'enveloppe de sa chaleur, il lui infuse sa "sagesse

d'amour"; et l'intelligence, qui se trouve ainsi toute irradiée dans la contemplation des splendeurs divines, acquiert des connaissances plus profonde. A ce surcroît de connaissances, correspondra bientôt un nouvel élan de charité. Et ainsi, tour à tour, la connaissance provoquant l'amour, l'amour obtenant de nouvelles clartés, l'ascension se fait continue, sans arrêt, jusqu'au jour où Dieu met fin à l'énigme qui torture la pauvre âme aimante, brise le miroir au travers duquel elle le cherchait ici-bas, et se communique à elle dans les ineffables délices de la vision béatifique.

* * *

Si telle est la doctrine de saint Thomas sur les rapports mutuels de l'amour et de la connaissance dans la science de Dieu, telle est plus encore sa vie. "Sa vie est avant la doctrine, car c'est la vie qui conduit à la science de la vérité." Cette phrase, qu'il a écrite dans son Commentaire sur saint Matthieu (c. V), s'applique merveilleusement à lui-même.

On sait dans quelles circonstances particulièrement héroïques l'Ange de l'Ecole sut garder intacte sa vertu de pureté; on connaît avec quelle persistante humilité il refusa, à plusieurs reprises, et l'Abbaye du Mont-Cassin et les honneurs de l'épiscopat que le Souverain Pontife lui offrait; on le voit préférer, dans la vie religieuse, la pauvreté aux richesses, l'obéissance au commandement. Et l'on peut dire qu'en lui la Charité était bien ce lien de la perfection qui unissait, en une gerbe agréable à Dieu, toutes les vertus qui font les Saints.

Or la pratique des vertus, en détachant l'homme des faux biens de ce monde, le prépare à la contemplation de la vérité. Dès lors, le seul fait que Thomas a été un Saint ne suffirait-il pas pour affirmer que, s'il parle de la contemplation, ce n'est pas tant en théoricien qui agence des concepts qu'en homme qui raconte ses expériences mystiques, car, écrit Sa Sainteté Pie XI "la sagesse infuse et descendue de Dieu, connexe avec les autres dons du Saint-Esprit, croissait en Thomas constamment avec la Charité, vertu suprême, reine de toutes les autres". (*Stud. Ducem*).

Mais nous nous bornons pas à cette affirmation générale, qui peut s'appliquer à tous les Saints. Il y a quelque chose de plus dans la vie de saint Thomas: on y trouve comme une sorte de démonstration pratique de la doctrine, que nous avons essayé d'extraire de ses propres écrits. "L'union de la doctrine avec la piété, de la science avec la vertu, de la vérité avec la charité, est singulièrement remarquable dans le Docteur Angélique". (*Stud. Ducem*). Et l'emblème du soleil, qui brille non sur son front mais sur sa poitrine, n'est

pas moins le symbole de sa charité ardente que de son enseignement lumineux. "Regarde, disait Notre-Seigneur à sainte Catherine de Sienne, regarde le glorieux Thomas dont l'admirable intelligence contemplait ma vérité, qu'il acquérait par une lumière surnaturelle et par une science infuse beaucoup plus que par ses études." (Dialog. De l'obéissance, Ch. 5).

Ce n'est pas que la Docteur Angélique méprisât la sagesse naturelle. Avant d'entreprendre un travail, nous le voyons étudier et lire avec attention tous les ouvrages susceptibles d'édifier sa science; il parcourt les auteurs aussi bien profanes que sacrés, les orateurs, les philosophes, les savants, les poètes; il filtre leur doctrine, la clarifie en se l'assimilant dans une réflexion attentive, au point de dépasser en précision et en limpidité les maîtres qu'il étudie. Que de fois Albert le Grand avait vu ses propres leçons sortir plus magistralement pensées, après avoir passé par l'intellect de Thomas. A ces moyens purement humains, le saint Docteur ajoute encore une profonde connaissance théologique des Ecritures et de la Tradition.

Mais par-dessus cet immense labeur, et le dominant, la vie d'union avec Dieu maintenait sans cesse Thomas en contact avec la source même de la vérité. La prière et l'oraison contemplative étaient encore pour lui les meilleures armes de ses conquêtes de l'esprit. Dictant un jour un travail sur la Sainte Trinité, il est soudain arrêté par une difficulté, devant un texte plus obscur. Il entre aussitôt en oraison et sa prière devient une heure d'extase, pendant laquelle son intelligence est éclairée, tandis qu'entre ses doigts insensibles le cierge qu'il tient se consume. Parfois la lumière demandée se fait attendre, alors la charité du Saint se fait plus ardente. Ecrivant son Exposition sur Isaïe, il se heurte aux obscurités d'un passage difficile. Ses supplications paraissent vaines, il y ajoute alors le sacrifice et le jeûne, et c'est après une austère journée de pénitence qu'il reçoit de Dieu le secours demandé. "Cette nuit, avoue-t-il aux instances réitérées de Frère Réginald, cette nuit le Seigneur a eu pitié de moi et m'a envoyé les Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, par l'intercession desquels je l'avais imploré, et ils m'ont pleinement instruit."

C'est surtout quand il traite de Dieu et particulièrement de la Sainte Eucharistie qu'alors la Charité l'embrase: "Parti de l'amour, il étudie et revient à l'amour, plus embrasé encore, car, dit-il lui-même, *per hujusmodi studium manuducimur in amorem Dei.*" Invité par les docteurs de l'Université de Paris à l'honneur insigne de diriger la controverse sur la permanence des accidents eucharistiques, le divin Thomas, selon son habitude, prie et jeûne. "Poussé par la simplicité de sa piété naïve, il va reposer sa tête près du

Tabernacle de l'auguste Sacrement." (*Stud. Ducem*). C'est là sa véritable source d'inspiration. Son travail terminé, il veut encore, malgré les lumières reçues, soumettre son manuscrit à l'approbation de l'Hôte Divin du Tabernacle: il dépose son cahier sur l'autel, suppliant Dieu de détruire plutôt ces feuilles, si elles contiennent la moindre chose contre la vérité. Et voici que le Christ lui apparaît, touche son manuscrit et lui dit: "Tes conclusions sont vraies; tu as dit tout ce que l'homme peut savoir dans l'état de voie." Le même miracle devait se reproduire plus tard, après la composition de son admirable Office du saint Sacrement.

La familiarité du Saint avec le Ciel se fait de plus en plus intime et plus fréquente. Les extases se renouvellent et se prolongent. L'heure vient où les effusions de la sagesse d'amour seront telles dans l'âme du saint Docteur qu'elles feront éclater le vase trop étroit qui les reçoit. Le 6 décembre 1273, le Docteur Angélique fut l'objet d'une vision particulièrement longue et intime. Que se passa-t-il durant cette mystérieuse extase?... Saint Paul et Moïse, a écrit saint Thomas, (2a 2ae, Q. 175, A. 3), ont contemplé dès ici-bas l'essence divine, et cela convenait parce que Moïse fut le premier Docteur des Juifs et Paul le premier Docteur des Gentils. Convenait-il au "Docteur commun de l'Eglise" de jouir de la même faveur céleste?... Toujours est-il qu'au sortir de cette vision, saint Thomas traite ses admirables écrits de "paille vide", à côté des merveilles qu'il vient de contempler. A-t-il entendu lui aussi ces "*arcana verba quae non licet homini loqui*"? Le fait est qu'à partir de ce jour il refuse de continuer d'écrire, ne trouvant plus dans son intellect les mots capables de traduire ce qu'il a entendu, ce qu'il a vu, ce que son amour a valu à son intelligence de connaître. Son âme aimante est torturée par le besoin de pousser plus avant la connaissance de son bien-aimé, mais l'intelligence, retenue dans l'état de voie, ne peut plus alimenter le foyer d'une telle charité. Alors, le feu de son amour intérieur commence de consumer son enveloppe charnelle. Saint Thomas est jeune encore: il y a 49 ans; sa haute stature et sa constitution robuste peuvent assurément résister aux assauts d'une maladie. Et voici cependant que nous le voyons s'éteindre, sans pouvoir diagnostiquer la cause physique qui le mène au tombeau. Une profonde lassitude, une extrême langueur, c'est tout ce que nous disent ses historiens: la vérité est qu'il meurt d'amour. C'est la mort des Saints, dont l'état d'union à Dieu est devenu tel qu'il appelle irrésistiblement la vision immédiate et permanente, qui ne se réalise qu'au Ciel. L'amour seul explique la mort de saint Thomas comme seul il explique l'immensité et la sublimité de l'œuvre qu'il nous a laissée.

Dans l'Ordre

Rome.—Par billet de la Secrétairerie d'Etat, daté du 20 janvier, le pape a nommé le nouveau Maître du Sacré Palais, le Révérendissime Père Sales, membre consultant des Saintes Congrégations des Rites et des Séminaires et Universités catholiques.

— Le *Status personalis* du Collège Angélique mentionne pour l'année scolaire en cours : 28 professeurs en fonctions, 341 étudiants, dont 81 appartiennent à l'Ordre de Saint-Dominique, 155 à d'autres familles religieuses, 96 au clergé séculier. En plus 9 étudiants laïcs. Durant la dernière année d'études, le Collège a décerné 86 grades en théologie, 38 en philosophie et 60 en droit canonique.

— Le Commissaire royal vient d'attribuer des noms de missionnaires dominicains aux voies publiques de l'un des nouveaux quartiers de Rome. Le nom de Fra Ricoldo de Montecroce, O.P. a été donné à une place et celui du Bienheureux Orsucci, O.P. à une rue. Angelo Orsucci est un martyr dont on a célébré récemment le centenaire. Quant à Fra Ricoldo de Montecroce, il missionnait dans les pays mahométans dans la seconde moitié du XIII^e siècle. On a de lui un *Itinerarium* décrivant de façon très intéressante les divers pays visités et évangélisés.

France.—Le lundi 8 mars, les Facultés catholiques de Lyon célébraient solennellement leur fête patronale dans la Basilique d'Ainay. Son Eminence le Cardinal Maurin, célébra pontificalement la messe en présence d'une très nombreuse assistance, formée du corps professoral et des étudiants, auxquels étaient venus s'adjoindre les amis de l'Université. Le Révérend Père de Grandmaison, S.J., prononça le panégyrique. Après

avoir dépeint le mouvement intellectuel tel qu'il se produisait vers le milieu du XIII^e siècle quand saint Thomas inaugurait son enseignement à Paris, mouvement caractérisé par l'invasion d'un aristotélisme faussé par Averroès, l'orateur, avec le beau talent qui est le sien, montra en Thomas d'Aquin l'*apologiste*, mais plus encore le *constructeur* d'un système singulièrement riche et puissant et qui n'avait eu, dans l'histoire des doctrines, aucun précédent.

— A Paris, au Musée du Jeu de Paume, vient de s'ouvrir une exposition d'art argentin. C'est le Révérend Père Guillermo Butler, dont tout récemment encore nous signalions les succès obtenus à divers salons de Buenos-Aires, qui fut officiellement chargé par le gouvernement de la République Argentine d'organiser cette exposition. Le R. P. Butler, entré à quinze ans dans l'Ordre de Saint-Dominique, manifesta aussitôt les plus heureuses dispositions pour la peinture et se mit à l'école de Fra Angelico. Ses succès artistiques déterminèrent le gouvernement de son pays à le faire bénéficier d'une pension qui lui permit des séjours prolongés à Paris, Florence et Rome. Il a réalisé dans le genre décoratif des œuvres remarquables. On cite parmi les plus importantes : une *Annonciation*, une *Nativité*, une *Vierge au Rosaire*, une *Sainte Rose de Lima*, une *Mort de saint Dominique* et de nombreux paysages d'Argentine, d'Espagne et d'Italie.

Belgique.—A propos du décès de l'éminent et si regretté Cardinal Mercier, nous lisons dans une revue italienne : "Lorsqu'il eut fait choix de l'Université Catholique de Louvain pour la restauration des études thomistes, Léon XIII rencontra certaines préventions dans le corps professoral, et l'épiscopat belge retardait l'institution de la chaire thomiste, faute de titulaire suffisam-

ment qualifié. Qu'à cela ne tienne, dit le pape, j'ai votre homme, thomiste excellent, et pour que rien ne manque à son autorité, je le nommerai évêque et vous en ferez le Recteur de la Faculté de Théologie. Le choix du pape s'était porté sur le Révérend Père Rossi, alors professeur à la Minerve, qui fut promu évêque titulaire de Lenca et député à Louvain. Il n'alla que jusqu'à Trente. Entre temps, l'épiscopat belge avait confié la chaire de saint Thomas au jeune abbé Mercier, professeur du Petit-Séminaire de Malines. Monseigneur Rossi revint à Rome, et Léon XIII lui confia les diocèses de Luni-Sarzana et Brugnato qu'il administra jusqu'à sa mort, survenue en 1899."

Canada.—Des *retraites fermées* pour jeunes gens, et en particulier pour collégiens humanistes, rhétoriciens et philosophes, se feront pendant les vacances, au *Couvent des Dominicains de Saint-Hyacinthe*. Ces retraites pourront être suivies privément ou par groupes, au choix des retraitants. Les retraites *privées* se font en tout temps de l'année, après entente avec le R. P. Maître des Novices, à Saint-Hyacinthe. Les retraites *par groupes* auront lieu, cette année, aux dates suivantes:

1ère: Du soir du 19 juin au matin du 22.

2ème: Du soir du 22 juin au matin du 25.

3ème: Du soir du 25 juin au matin du 28.

4ème: Du soir du 28 juin au matin du 1er juillet.

5ème: Du soir du 1er juillet au matin du 4.

6ème: Du soir du 4 juillet au matin du 7.

7ème: Du soir du 7 juillet au matin du 10.

S'adresser, *avant le 10 juin*, au R. P. AUGUSTIN LEDUC, O.P., 95 Av. Empress, Ottawa.

— Les RR. PP. Couture et Laferrière sont partis le 19 avril pour une tournée missionnaire de quatre mois dans les provinces de l'ouest.

— Le T. R. P. Provincial et les RR. PP. Benoît et Bacon se sont embarqués à New-York le 23 avril, en route pour Ocana, Espagne, où doit se tenir à la Pentecôte le Chapitre général de l'Ordre. Ce Chapitre doit élire un successeur au Rme P. Theissling, Maître Général, décédé l'an dernier.

— Le R. P. Pierre Trudel prêchera le Mois de Marie à la Basilique de Québec et le R. P. Marie-Joseph Légaré à Notre-Dame de Grâce.

— Le R. P. Lamarche donnera le 18 mai le sermon de circonstance à l'occasion des noces d'argent de l'Ecole des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

— Le R. P. Marc Labonté a prêché le 18 avril, en l'église St-Joseph de Montréal, à la réunion de l'Amicale des anciens de l'Ecole St-Joseph.

— *Le Frère Antonin Lamontagne, convers, longtemps préposé au service de nos revues, est décédé à St-Hyacinthe le 31 mars. Nous publierons sa notice funèbre dans notre prochain numéro. Que nos abonnés aient une intention spéciale pour l'âme de cet excellent religieux.*

FRA DOMENICO.

L'ESPRIT DES LIVRES

R. P. COUTURE. — *Les Nouvelles Bontés de Marie*. Brochure de 400 p. Illustrations de J. B. Lagacé. Imp. L'Événement, Québec, 1926.

"L'humble scribe des "Nouvelles bontés de Marie" se doit de reconnaître et de proclamer que le véritable auteur en est la Sainte Vierge elle-même." Nous ne pouvons, hélas ! comme le Père Couture, nous prévaloir d'une semblable coopération : nous restons devant nous-même. Les lignes suivantes, en présentant aux lecteurs de la "Revue Dominicaine" le second ou plutôt, nous l'espérons, le deuxième volume des Bontés de Marie, ne sont qu'une faible expression de la joie religieuse éprouvée à la lecture de pages très captivantes.

Nous gardons très vive l'impression que la Sainte Vierge n'est pas suffisamment connue dans ses délicates effusions envers notre pays. Les grâces extraordinaires, où le surnaturel apparaît comme en plein jour, sont choses communes. Il leur manque la publicité. Le sentiment de reconnaissance d'un entourage immédiat garde cette teinte individuelle qui pose des bornes à l'adhésion générale des esprits. Et la Sainte Vierge en donnant beaucoup ne bénéficie pas de la dévotion des foules. Les volumes du Père Couture ont cet immense mérite de faire un courant et de placer dans le domaine public ce qui fleurissait dans l'ombre : "lys du Saint-Laurent, gerbes de l'Ouest, fleurs de la Nouvelle-Angleterre".

Les talents oratoires du révérend Père ne nous empêcheront pas d'ajouter foi à ses historiettes. Il nous les affirme : cela suffit. Et c'est si bon ce vrai de Marie ! Quel beau mois de mai que de lire, chaque soir, une bonté ! D'autant plus que tout chapitre s'ouvre par une page de doctrine lestement imprimée dans l'esprit du lecteur. Et ces principes soutenus par le fait raconté acquièrent une limière que le professeur peut difficilement atteindre.

Ceux qui n'oublient pas la satisfaction d'art même dans un exposé religieux, trouveront ample moisson dans les phrases pittoresques, dans l'imprévu des expressions savoureuses, surtout dans l'allure entraînante du récit. Le Père Couture est un conteur dont la vivacité défend à l'attention de s'évader et dont la chaleur provoque facilement l'émotion. Nous voudrions ajouter que le cadre

régional où ses histoires se déroulent est rendu avec une simplicité canadienne qui s'imposerait comme modèle à nos littérateurs épris de l'étranger.

Nous prions cependant le lecteur de pardonner au révérend Père ses coups de boutoir. L'élan pour le vrai est si impétueusement donné que les défauts visés n'ont pas le temps de disparaître. Ils sont pulvérisés sur place avec dommage dans les environs. Et puisque, hélas ! nous ne sommes pas nous-même "prêtre nouveau genre", nous avons le droit d'implorer du lecteur l'oubli de l'apostrophe.

Tel qu'il est, ce volume de 400 pages est une bénédiction. Ceux qui l'achèteront le liront, car le commencement appelle la poursuite. Ceux qui le liront ne pourront se défendre d'une piété plus agissante envers la Sainte Vierge. Nous osons ajouter : Marie s'occupera des lecteurs, car Elle récompense le moindre mouvement vers Elle et nous devenons siens en vivant du récit de ses bienfaits.

Arm. B., prêtre.

GEORGETTE GILBERT. — "Variations". — Brochure de 350 p. Imp. Le Bien Public, des Trois-Rivières, 1926.

Un nouveau livre vient d'être mis en librairie : "Variations", par Mlle Georgette Gilbert. Comme "Glissades" du même auteur, c'est un recueil de chroniques précédemment parues dans le "Bien Public" des Trois-Rivières, où Mlle Gilbert signe du pseudonyme "Fleurette de Givre". D'une toilette typographique excellente, la couverture ornée d'un dessin de M. Rodolphe Duguay, boursier du gouvernement provincial, actuellement à Paris, le livre se présente bien. Quant au texte, il est substantiel et marqué de cette qualité des qualités qui s'appelle le bon sens. Passant d'un sujet à un autre, ainsi que l'exige le souple métier de chroniqueuse, Mlle Gilbert traite tour à tour de patriotisme, d'éducation, d'histoire religieuse, ou bien elle s'attache à quelque fantaisie d'un genre moins sévère, à des descriptions du monde extérieur ou intérieur, à la narration de menus faits. On trouvera même, au milieu du volume, une légende des temps messianiques intitulée "Aube pascalle", titre dont nous nous permettrons de faire grief à l'auteur, car l'aube y tient en réalité fort peu de place, alors que l'histoire débute par une description appuyée d'un soir d'orient. Peut-être y aurait-il lieu d'ajouter à la présente réserve d'autres reproches de même légère importance, mais nous laisserons cette tâche aux critiques de profession. Pour nous qui avons trouvé sensées, délicates et instruc-

tives à la fois les pages de "Variations", nous nous contenterons de souhaiter bon succès à Mlle Gilbert. En même temps qu'elle, nous tenons d'ailleurs à féliciter les "petites soeurs" fortunées à qui elle a dédié gentiment son intéressant ouvrage.

A.-J.

R. P. P.-ARSENÈ ROY, O.P. — "Croisade de Tempérance".
Brochure de 340 p. Imp. L'Action Sociale, Québec,
1926.

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs quelques fragments de la très belle Lettre-Préface que Mgr L.-A. Paquet, P.A., a bien voulu adresser à l'auteur :

... "Vous êtes, mon Révérend et cher Père, un des zélés prédicateurs qui, depuis quelques années, conformément aux désirs du regretté cardinal Bégin et sous l'énergique impulsion de Sa Grandeur Monseigneur Paul-Eugène Roy, devenu archevêque vénéré, ont pris part à la Croisade de Tempérance organisée dans l'intérêt des fidèles de l'archidiocèse.

"Votre parole apostolique, faisant écho aux directions de l'Autorité religieuse, a porté dans bien des paroisses l'évangile moralisateur de la vertu de sobriété, de pénitence et de renoncement. Et ce sont ces instructions éparses, dictées par l'amour des âmes, que vous avez eu l'excellente idée de réunir en volume, afin de prolonger et de multiplier par le livre les leçons bienfaisantes de la chaire.

"Je vous félicite cordialement de votre très utile travail.

"Les graves leçons qui ont fait l'objet de vos sermons et de vos instructions, et qui se dégagent de tout votre ouvrage suffisent, certes, par elles-mêmes, pour retenir l'attention du lecteur; mais la manière dont vous les présentez ajoute à leur valeur propre un puissant intérêt.

"Vous usez d'une langue ferme et souple, capable de bien formuler votre pensée, de se raidir contre tous les préjugés, et de s'adapter à toutes les oreilles. Une verve soutenue et de bon aloi court à travers tout votre livre imprégné du pur souci, qui vous anime, d'inculquer à vos compatriotes l'obligation où ils sont d'être sobres et d'entourer d'un rempart de prudence cette trop fragile sobriété.

"Votre plume est une digne sœur d'autres plumes très réputées et noblement fécondes qui ont tracé, dans l'histoire des lettres canadiennes et dans les fastes de notre éloquence sacrée, des pages inoubliables. Ses airs de famille, faits d'aisance, de distinction et de grâce, lui assurent d'avance la haute faveur du public."

PROMOLI (P. Orazio, Barnabita). — *Storia ecclesiastica contemporanæ* (1900-1925). — 1 vol. in-8, gr. VIII-496 pages. Turin: Marietti, 1925.

Ce volume d'histoire religieuse contemporaine a été publié à l'occasion de l'année sainte. L'auteur a voulu marquer les étapes principales de la vie catholique depuis le jubilé de 1900. L'ouvrage est divisé en sept chapitres: un premier rappelle les considérations générales de l'Eglise en 1900; le second est une biographie des quatre Souverains Pontifes qui ont régné depuis 1900; les cinq autres montrent l'état de l'Eglise dans les divers pays de l'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie; une table alphabétique des noms de personnes termine le volume.

Le R. P. Promoli n'a pas voulu faire un volume d'éphémérides ni un almanach, mais une revue des principales idées religieuses, des initiatives les plus importantes, des épreuves les plus douloureuses et des victoires les plus consolantes de l'Eglise. Exposé serein plutôt que discussion des problèmes. Peu de jugements personnels et d'appréciations, mais grande franchise dans ceux que l'auteur a donnés.

La part faite au Canada tient en cinq pages; l'auteur s'est efforcé de signaler "le caractère tout particulier que présente le catholicisme dans ce pays: l'union étroite entre le clergé et les fidèles, la collaboration confiante entre le clergé et le peuple canadien, née d'un ensemble d'oeuvres charitables, religieuses, intellectuelles, militaires et sociales qui vont toujours en augmentant." Ce trait général est vrai, mais la preuve de détail est plutôt pauvre. l'œuvre de nos séminaires et de nos universités catholiques, les mouvements de *bonne presse*, de semaines sociales, de retraites, le travail de nos missionnaires à l'extérieur, les groupements catholiques, les luttes pour la défense des écoles catholiques, tout cela est omis ou à peine mentionné. Nous avons le droit de le regretter.

Malgré ces lacunes, l'ouvrage est un bon résumé, et sa traduction en français rendrait de grands services, à condition qu'on le complète.

A. L.

NICOL. SEBASTIANI, SAC. — *Summarium Theologiæ Moralis*, ad codicem iuris canonici accommodatum. Edit. Septima maior. Marietti, Torino, Italia.

Voici un bon "Résumé" de la Théologie morale. La définition de cette science que l'auteur propose et qui n'est pas mauvaise lui permet de diviser son Sommaire en trois livres.

Le premier contient les fondements de la Théologie morale, à savoir l'acte humain considéré en lui-même et sous sa raison de moralité. Le deuxième traite des principes ou des "devoirs" (*officiis*) qui dirigent l'action humaine vers la Vie Eternelle. Devoirs communs à tout homme: les vertus théologales, les préceptes du Décalogue et les Commandements de l'Eglise; devoirs particuliers à chacun selon son état ou sa profession. — Le troisième livre expose les MOYENS nécessaires pour parvenir à cette fin. D'abord ceux institués par Notre Seigneur Jésus-Christ, les Sacrements étudiés dans leur nature et leur effet, le sujet et le ministre, et dans leur administration. Ensuite ceux que propose l'Eglise: *De mediis coercitivis seu de Censuris*. — *De mediis impediens seu de Irregularitatibus*. — *De mediis seu subsidiis incitantibus: De Indulgentiis, de Iubilaeo, de Sacramentalibus, etc.*

Ainsi l'on acquiert "la science des PRINCIPES qui doivent diriger les ACTES HUMAINS vers la Vie Eternelle et des MOYENS nécessaires à son obtention".

En somme, c'est un "Résumé" qui ressemble beaucoup à celui du P. Arregui, S.J., et à celui du P. Prümmer, O.P., mais un peu plus ample. L'auteur a donné à quelques traités *Lucidumque nervosa cum brevitate ordinem* (Pie X). Tel son traité des Lois. Canoniste plus que théologien et romain par surcroît, ce docte professeur au Latran a ramassé en quelque 20 pages les principes et les applications des lois divines et humaines, ecclésiastiques et civiles, qui doivent éduquer la conscience d'un Italien moderne.

Il aurait peut-être pu toutefois rappeler, ne fût-ce qu'en quelques lignes, quelle est la fin ultime surnaturelle de l'homme: elle est la lumière qui doit rayonner sur tous les traités de la Théologie morale. Un bel appendice au livre deuxième sur l'Index et ses règles complète le traité de la Foi. Si l'auteur a été injuste envers la Vertu de Prudence qui certes a bien son mot à dire dans la direction tant morale que chrétienne des actes humains vers leur fin surnaturelle, il ne l'a pas été, comme de juste, envers la Vertu de Justice qui a pour elle, heureusement, deux Commandements, le 7ième et le 10ième. Elle est fort bien traitée surtout dans son acte de restitution. Aussi bien je conseillerais volontiers à l'auteur de restituer, dans une prochaine édition, au traité de la Conscience, laquelle est trop laconiquement définie, son droit d'être éclairée par la Prudence et surtout d'être aidée par ses filles, telles l'*Eubeulie*, la *Synèse* et la *Gnôme* dans la formation de son jugement droit et certain.

Un Index analytique qui parfait une table d'ailleurs bien détaillée invite à consulter avec agrément ce "Résumé de Théologie morale". Un confesseur ne le fera jamais sans fruit.

J. D. Mauger, O.P.

Tél. Main 4672

Tél. Main 7437

Bertrand, Foucher, Bélanger, Inc.

ORNEMENTS D'EGLISE

Spécialité

Tentures de Deuils et de Fêtes, -- Objets d'Art

26, rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL

O'Reilly & Bélanger, Ltée

MARCHANDS DE CHARBON

GROS et DETAIL — Toutes sortes

OTTAWA

Bureau, 22, rue Sparks

— Téléphone: Queen 860-861

**POURQUOI
LE
COUTEAU?**

Le Calcul Biliaire peut se guérir sans opération si l'on emploie le REMEDE du Dr MULLER pour les pierres dans le foie.

Demandez-le à votre pharmacien.

Au cas où vous ne pourriez l'obtenir, envoyez \$3.00 à

S. J. MAJOR Limitée, Ottawa

(Succursale de la National Grocers Co., Ltd.)

DISTRIBUTEURS EN GROS

126 RUE YORK

et nous vous le ferons parvenir.

Banque Canadienne Nationale

Siège social: Montréal

Capital versé et réserve, \$11,000,000

Actif, plus de \$128,000,000

La grande banque du Canada français

258 succursales au Canada, dont 215 dans la Province de Québec

Filiale à Paris:

BANQUE CANADIENNE NATIONALE (France)

14, rue Auber, Paris

Notre personnel est à vos ordres

Téléphone Main 4871-2339-3554

Martineau & Boucher

PHARMACIENS EN GROS — FABRICANTS CHIMISTES

Produits Chimiques		Spécialités:
Drogues		Elixirs
Patentes		Sirops
Parfumerie		Teintures
Instruments		Extraits Vins
Verrerie		Sels Effervescents
		Tablettes
		Onguents

Prix spéciaux pour Communautés — Demandez nos listes de prix.

221 Notre-Dame Est,

MONTREAL



Imprimée par

ADJ. MENARD, 133, boulevard Saint-Laurent

Tél. Lancaster 1907

MONTREAL